

# Forum D.

Décembre 4/2006

Le magazine d'information de la douane suisse

[www.ezv.admin.ch](http://www.ezv.admin.ch)

**En point de mire  
économiesuisse:  
Rudolf Ramsauer  
nous parle des  
défis qui attendent  
l'économie et la  
douane**

#### Dossiers

**Rudolf Dietrich,  
directeur général:  
douane suisse, quo  
vadis?**

**Commerce exté-  
rieur: la Suisse et  
les Etats «BRIC»**

**International: la  
douane suisse ap-  
porte son aide en  
Serbie**

#### Actualités

**80 ans de la CRD  
– bilan final**

**25 ans du Centre  
de formation de  
Liestal – bilan inter-  
médiaire**

**Le service des  
enquêtes commu-  
nique**

#### Panorama

**Stephan Imhof,  
suppléant du chef  
du Cgfr, part à la  
retraite**

**Cgfr: des cours de  
conduite conçus  
par des pros pour  
des pros**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Administration fédérale des douanes AFD

Annexe: Personalia

# Citations

«L'idée que l'administration des douanes n'est là que pour générer des recettes en faveur de l'Etat ou pour protéger l'économie indigène de la concurrence étrangère est dépassée.» *Rudolf Ramsauer, président du conseil de direction, economie-suisse, dans la présente édition*

«La fonction protectrice de la douane garde toute son importance, mais elle ne relève plus du protectionnisme commercial. Les tâches protectrices relatives aux marchandises nuisibles, falsifiées ou dangereuses sont bien plus importantes.» *Rudolf Ramsauer, dans la présente édition*

«La contribution de la douane à la compétitivité des entreprises ou à l'attractivité de la place économique suisse est souvent sous-estimée.» *Rudolf Ramsauer, dans la présente édition*

«Du point de vue de l'économie, si l'on tient compte de tous les facteurs pertinents, une union douanière avec l'UE ne constitue pas une solution.» *Rudolf Ramsauer, dans la présente édition*

«Aujourd'hui, on nous demande d'effectuer le dédouanement d'une manière rapide, correcte et conviviale. La douane ne doit pas être un but en soi; elle doit entraver le moins possible.» *Walter Portmann, inspecteur de douane, Rheintalische Volkszeitung 9/06*

«Le Corps des gardes-frontière est, avec la police, l'instrument de sécurité le plus efficace.» *Thomas Kessler, responsable bâlois de l'intégration, Basler Zeitung, 10/06*

«En augmentant le nombre de ses gardes-frontière, la Suisse envoie un signal clair au crime organisé.» *Thomas Kessler, responsable bâlois de l'intégration, heute, 11/06*

«Se faire pincer à la douane n'est jamais agréable, même s'il n'y a pas de sanctions à la clé.» *Jean-Daniel Pasche, président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, s'exprimant dans Bilan 9/06 au sujet de l'effet psychologique de la douane sur les personnes tentant d'importer des contrefaçons de montres*

«Un jour, nous avons contrôlé une Africaine dont les bagages dégageaient une odeur bizarre. Cette femme y transportait la viande d'un rat de brousse. Apprenant qu'elle devait abandonner la marchandise, elle s'est mise en colère et a fini par manger la viande sur place!» *Pius Huwyler, de la douane de l'aéroport de Zurich-Kloten, confirme le bien-fondé des propos de Jean-Daniel Pasche dans la Tagblatt der Stadt Zürich, 9/06*

«Les pertes dues à la contrefaçon et à la piraterie en général s'élèvent à plusieurs milliards de francs par an.» *Roland Grossenbacher, directeur de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, L'Hebdo, 9/06*

«Pour nous, il n'y pas de drogue douce et de drogue dure. C'est de la drogue tout court.» *Emmanuel Foray, Cgfr Région VI, La Liberté 9/06*



Rudolf Ramsauer



Walter Portmann



Jean-Daniel Pasche



Pius Huwyler



Emmanuel Foray

# Contenu

## EN POINT DE MIRE

«Une douane efficace revêt beaucoup d'importance à l'heure de la concurrence globale» – Rudolf Ramsauer, président de la direction de l'association faîtière economiesuisse, nous parle des défis qui attendent l'économie et la douane ..... 4

## DOSSIERS

International: savoir-faire suisse pour la douane ferroviaire serbe ..... 7

Les membres de la direction ont la parole: Rudolf Dietrich, directeur général des douanes: «Maîtriser un plus grand nombre de tâches avec des ressources plus faibles» ..... 8

Commerce extérieur: Matthias Pfammatter, expert en matière de commerce extérieur à la douane, nous explique l'importance du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine – quatre nations en plein essor – pour l'économie suisse ..... 10

Tarif: plus d'informations et des processus plus simples grâce à TADOC II plus ..... 12

Taxe sur les COV: des primes d'assurance-maladie plus basses grâce à la taxe d'incitation ..... 14

Cgfr et Euro 2008 – communiquer dans des situations extrêmes ..... 16

ABC douanier, épisode VIII: le tarif des douanes et l'art de le comprendre ... 17

En bref ..... 18

## ACTUALITÉS

L'invité de Forum D.: les 80 ans de la Commission fédérale de recours en matière de douanes – bilan final de son président Pascal Mollard ..... 20

Au centre de la logistique – réorganisation de l'inspection de douane de Chiasso Ferrovia – interview de Fiorenzo Falconi, directeur des douanes au Tessin ..... 22

Le service des enquêtes communique ..... 23

Le centre de formation de Liestal fête ses 25 ans: Interview de Martin Weissleder, chef du service d'état-major Formation ..... 24

Quel est l'apport du nouveau site intranet basé sur un CMS? – interview du chef de projet Roger Hermann, du service d'état-major Information et documentation ..... 26

## PANORAMA

«Si c'était à refaire, je le referais» – Stephan Imhof, suppléant du chef du Cgfr, part à la retraite ..... 27

La colonne des collaborateurs, Michel Bachar: au CC SIT d'Interlaken, des cours de conduite conçus par des pros pour des pros ..... 28

En bref ..... 29

En tournée... Voici comment naît la vignette autoroutière ..... 30

Revue de presse ..... 31

Coup d'œil / sondage ..... 32



6



14



23

## Impressum

Forum D. – Edité par: Administration fédérale des douanes AFD; mode de parution: trois à quatre fois par an en allemand, français et italien; édition: 8500 exemplaires; rédaction: Walter Pavel (wp), Roger Hermann (rh), Florence Maeder (fm); secrétariat/Personalia: Lukas Gerber, Ana Schollenberger; adresse de la rédaction: Administration fédérale des douanes AFD, Direction générale des douanes, Information et documentation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne, téléphone: 031 322 67 43, fax 031 322 42 94, forum@ezv.admin.ch, www.ezv.admin.ch; mise en page: Oliver Slappnig, Herrenschwanden; impression: gdz – AG für grafische Erzeugnisse. Copyright: reproduction seulement avec indication des sources.

Image de couverture: examen de documents dans le «Dokubox»; photo M. Bachar

## Commerce des marchandises

# «Une douane efficace revêt beaucoup d'importance à l'heure de la concurrence globale»

L'économie et la douane se trouvent devant deux défis cruciaux: la facilitation des échanges et la sécurité. Comment concilier ces deux exigences? A l'occasion d'une session réunissant l'entreprise de conseil KPMG et l'Institut européen de l'Université de Zurich, **Rudolf Ramsauer**, président de la direction

de l'association faïtière **economiesuisse**, a décrit les aspects qui, du point de vue de l'économie, doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre. Dans ce contexte, il a également souligné l'importance de la douane pour la capacité concurrentielle des entreprises. Forum D. publie ici des extraits de son exposé.

A la suite des progrès réalisés dans la technologie de l'information et de la communication, de la réduction des frais de transport et du démantèlement des barrières commerciales, le monde s'est rétréci pour les entreprises. A l'heure actuelle, la création de valeur a souvent lieu par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler des «global supply chains». L'économie suisse est particulièrement tournée vers l'étranger. Le commerce extérieur y prend une part de presque 50%, ce qui la place dans le peloton de tête à l'échelle mondiale. En l'occurrence, nos relations économiques ne se limitent pas aux Etats voisins. Les Etats-Unis, le Japon et un nombre croissant de pays nouvellement industrialisés tels que la Chine, l'Inde ou le Brésil comptent parmi nos partenaires les plus importants.

La mondialisation et l'interdépendance internationale conduisent cependant aussi à la diffusion d'éléments nuisibles ou dangereux: cela va des contrefaçons aux marchandises dangereuses en passant par les épidémies. Dans un tel contexte, tant les administrations douanières que les entreprises doivent prouver leur valeur. La facilitation des échanges et la sécurité du trafic des marchandises sont au centre des préoccupations. Ces deux aspects sont étroitement

liés. Pour la douane et les opérateurs économiques, il s'agit d'aborder ces problèmes en commun. En effet, les aspects douaniers peuvent exercer une influence durable sur la capacité concurrentielle des entreprises, que ce soit positivement ou négativement.

## L'importance protectionniste de la douane diminue

La douane occupe un rang important parmi les conditions générales. Sa contribution à la compétitivité des entreprises ou à l'attractivité de la place économique suisse est souvent sous-estimée. Pour les entreprises industrielles, une douane efficace revêt beaucoup d'importance à l'heure de la concurrence globale. En disant cela, je ne pense pas à l'idée dépassée selon laquelle la douane ne serait là que pour générer des recettes en faveur de l'Etat et pour protéger l'économie indigène de la concurrence étrangère. La fonction protectrice n'est plus importante au sens de la politique commerciale; il faut plutôt la comprendre comme une protection contre les marchandises nocives, falsifiées ou dangereuses. Sur le plan mondial, depuis la fondation du GATT, la charge douanière moyenne est descendue de 45% à 4% environ. Du point de vue d'economiesuisse, il faudrait tendre à une suppression complète des droits de douane.

Ce ne sont donc plus en premier lieu des droits de douane qui compliquent l'accès aux marchés, mais bien plutôt des obstacles non tarifaires de plus en plus élevés et des frais de transaction liés au franchissement de la frontière (formalités douanières, temps d'attente à la frontière, manque de transparence et de fiabilité des prescriptions). En raison de la structure internationale des chaînes d'approvisionnement, ces problèmes jouent un rôle plus important qu'autrefois. D'après certaines estimations, ces frais de transaction peuvent atteindre jusqu'à 15% des coûts de transport ou jusqu'à 5% de la valeur de la marchandise. Le temps c'est de l'argent, et les retards qui se produisent à la douane immobilisent des ressources et compliquent la production en flux tendus. D'après l'OCDE, la durée moyenne des opérations douanières est de 5 jours pour les importations destinées à la Chine, de 7 jours pour celles qui sont destinées à l'Inde et elle atteint même 18 jours pour celles qui sont destinées au Nigeria. Il faut tendre au démantèlement des mesures inefficaces. En effet, une réduction des frais de transaction n'aurait pas seulement pour effet de promouvoir les échanges internationaux, mais réduirait également la corruption et la



**Rudolf Ramsauer**

contrebande. C'est là l'objectif poursuivi par les négociations relatives à la facilitation des échanges menées dans le cadre du cycle de Doha de l'OMC. La suspension provisoire des négociations n'est pas seulement regrettable sous l'angle de la facilitation des échanges, mais aussi parce que nos entreprises auraient profité d'un meilleur accès au marché pour les biens industriels et les services. C'est la raison pour laquelle l'économiste suisse demande instamment que la Suisse s'engage en faveur d'une relance du cycle de Doha.

### **La douane en Suisse**

Bien que les frais de transaction soient principalement dus aux pays en développement et que la douane suisse soit très bien notée en comparaison internationale, il existe également un potentiel d'amélioration dans notre pays: une étude publiée au printemps 2006 arrive à la conclusion que les formalités douanières et les temps

d'attente à la frontière suisse renchérissent les exportations et les importations de 1,2 à 1,6% et ont donc un coût économique considérable.

### **L'union douanière ne serait pas une solution**

En guise de solution à tous ces problèmes, l'étude en question propose une union douanière avec nos principaux partenaires de l'UE. Du point de vue de l'économie, si l'on tient compte de tous les facteurs pertinents, une union douanière avec l'UE ne constitue cependant pas une solution. En effet, la Suisse devrait adopter la politique commerciale plus défensive de l'UE, elle ne serait plus habilitée à conclure des traités, elle devrait adapter son taux de TVA au taux minimum de l'UE et reprendre diverses directives horizontales de l'UE; tout cela parle nettement en défaveur d'une union douanière.

Ce sont plutôt des mesures autonomes prenant en compte l'évolu-

tion internationale qui permettront d'obtenir des améliorations. Avec la loi sur les douanes qui entrera en vigueur le 1er mai 2007, une nouvelle base légale a été créée. A notre avis, les simplifications qu'elle introduit dans la circulation transfrontalière des marchandises et la prise en compte des standards européens contribueront de façon importante à augmenter la capacité concurrentielle de l'économie suisse. La loi sur les douanes offre une base juridique pour des initiatives axées sur la pratique qui devraient faciliter les échanges; parmi ces initiatives, on peut citer l'informatisation des opérations douanières ou la diminution des bouchons grâce à des heures d'ouverture plus souples et à des mesures en matière de constructions. De premières mesures ont déjà été prises. Dans ce contexte, il est important que les intérêts des entreprises soient pris en compte et que les modifications soient effectuées en étroite collaboration avec l'économie, qui doit passer à la caisse pour s'adapter aux changements de système.

### **Sécurité dans le trafic des marchandises**

La sécurité dans le trafic des marchandises est un thème qui a énormément gagné en importance depuis les attentats terroristes qui ont frappé le World Trade Center il y a cinq ans. Sous l'influence des Etats-Unis, des mesures de sécurité ont été adaptées ou même créées de toutes pièces à l'échelle mondiale.

La sécurité est une importante préoccupation pour l'économie. La protection de la chaîne globale de fourniture par le biais de mesures proportionnées mérite d'être soutenue. Cependant, le souci de proportionnalité signifie aussi qu'il faut éviter tout déséquilibre ayant pour effet de promouvoir la sécurité au détriment



**La douane a perdu de son importance sous l'angle du protectionnisme commercial. Les tâches protectrices relatives aux marchandises nuisibles, falsifiées ou dangereuses sont bien plus importantes.**

de la facilitation des échanges.

Les opérateurs économiques ont de plus en plus de peine à retrouver leur chemin dans la jungle de recommandations et directives légales existant en parallèle. C'est pourquoi il faut garantir la cohérence, la compatibilité et une coordination optimale de ces dernières. Les prescriptions détaillées qui sont prévues constituent un surcroît de travail pour les autorités et les entreprises; certaines d'entre elles sont impossibles à mettre en œuvre et doivent donc être nettement simplifiées. Pour l'économie, il faut des avantages clairement définis tels que par exemple une réduction des éléments de données à déclarer et de véritables allègements dans la procédure de dédouanement. Dans la coopération entre administrations douanières et entre la douane et les entreprises, la confidentialité est le principe fondamental.

### **Obligation de déclarer préalablement les envois**

Dans le contexte des mesures de sécurité qui sont planifiées dans le cadre de la législation douanière de l'UE, j'aimerais signaler un élément essentiel qui concerne les Etats tiers tels que la Suisse: il s'agit de l'obligation de déclarer préalablement les envois. Selon ce principe, les impor-

tations et les exportations touchant le territoire douanier de l'UE doivent être déclarées un certain temps avant le franchissement de la frontière. Cela compliquerait les échanges commerciaux intensifs existant entre la Suisse et ses voisins européens. A titre d'illustration, il faut relever que l'UE est le principal partenaire commercial de la Suisse et que, inversement, notre pays figure également parmi les principaux acquéreurs de produits européens. La Suisse se situe au centre de l'Europe. Plus de 23 000 camions passent la frontière suisse chaque jour. Tant les entreprises suisses que les entreprises communautaires ont donc intérêt à ce que le trafic des marchandises se déroule aussi harmonieusement que possible.

L'obligation de déclarer préalablement les envois aurait des conséquences particulièrement négatives sur les échanges intensifs internes aux entreprises implantées des deux côtés de la frontière dans la région bâloise ou dans celle du lac de Constance. Les solutions de dédouanement taillées sur mesure qui sont en place dans les régions frontalières seraient compromises; elles comportent des avantages tant pour l'économie que pour l'administration. Quant à l'efficacité de la déclaration préalable pour empêcher des attentats terroristes, elle est

douteuse: la majeure partie des envois déclarés ne présentent aucun risque en matière de sécurité, notamment parce que la Suisse a un niveau de sécurité au moins aussi élevé que les Etats voisins.

Du point de vue de l'économie suisse et de ses partenaires allemands et français, il est indispensable de trouver une solution praticable et favorable à l'économie, par exemple sous la forme d'une reconnaissance mutuelle de l'équivalence de l'analyse des risques et des normes applicables aux opérateurs économiques agréés, de façon à pouvoir éliminer l'obligation de déclarer préalablement les envois.

### **Résumé**

Une douane efficace permettant un échange transfrontalier rapide, non bureaucratique et sûr des marchandises et des services revêt une importance fondamentale pour la capacité concurrentielle de nos entreprises et pour l'attractivité de la place économique suisse. La facilitation des échanges et la sécurité constituent des défis essentiels que la douane et l'économie doivent affronter en commun. Dans ce contexte, il est important de prendre en considération les préoccupations des entreprises actives dans les échanges internationaux. ■

International

# Savoir-faire suisse pour la douane ferroviaire serbe

Après quelque trois années passées en Serbie, l'expert de douane **Roman Stoll** revient maintenant en Suisse. Le but essentiel de sa mission était d'augmenter l'efficacité des procédures douanières afin

que la douane et les chemins de fer serbes soient à même de faire face à l'augmentation du trafic. Roman Stoll nous fait part de cette expérience à tous égards riche en enseignements.

Mon engagement en Serbie constitue mon deuxième séjour dans les Balkans pour une mission d'assistance douanière de l'UE. En effet, il y a cinq ans, j'avais déjà passé neuf mois au Kosovo. Depuis octobre 2003, je suis conseiller douanier auprès de la mission CAFAO (Customs and Fiscal Assistance Office) en Serbie. Jusqu'à la fin 2004, sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères, j'étais membre de l'équipe d'analyse des risques de la CAFAO; depuis janvier 2005, je suis conseiller du projet ferroviaire de la CAFAO dans le cadre du «Trade Cooperation Programme» (TCP) financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie. Mon contrat arrive à terme à la fin de l'année.

## Améliorer la capacité concurrentielle

Le TCP avait initialement été conclu entre la Suisse et l'union Serbie-et-Monténégro. Dans le cadre du TCP, le



**Roman Stoll**

projet partiel «Improved Performance of Railway Customs Operations» a pour but d'améliorer l'efficacité des procédures douanières appliquées dans le trafic ferroviaire international. L'objectif est de préparer la douane serbe à l'augmentation des transports ferroviaires de marchandises et de rendre ainsi, de façon indirecte, les chemins de fer serbes plus attractifs et plus concurrentiels.

## Jusqu'à la fin 2003, la cote de contrôle était de 100 %

Dans le cadre de mon travail,

- je soutiens la douane serbe dans l'introduction et la formation d'équipes mobiles affectées aux contrôles ferroviaires;
- j'élabore des documents de formation spécialement conçus pour la douane ferroviaire;
- je forme des fonctionnaires de douane en vue de l'introduction de contrôles ajustés aux risques dans le trafic ferroviaire (jusqu'à la fin 2003, la cote de contrôle fixée par la loi était de 100 %; à l'heure actuelle, après l'introduction de contrôles ajustés aux risques, elle est encore d'environ 15 %);
- je coordonne la collaboration entre les douanes serbes et les chemins de fer serbes et
- je synchronise le projet avec d'autres institutions nationales et internationales (par exemple l'OSCE, l'EAR et divers ministères serbes).

## Un revenu moyen de 320 francs

Si l'on ne savait pas trop que faire de son temps libre à Pristina, Belgrade propose en revanche une offre culturelle inépuisable. Contrairement à ce qui était la règle au Kosovo, les coupures de courant sont rares et ne durent généralement que quelques minutes. Pour nous autres étrangers, le coût de la vie en Serbie est bas. La population locale, qui dispose d'un revenu mensuel moyen de 320 francs, a par contre de la peine à nouer les deux bouts.

## Une tâche professionnelle et sociale

Après mon passage au Kosovo et les expériences recueillies lors de contacts avec la population de cette province, il était particulièrement intéressant de faire la connaissance de l'autre partie à la guerre civile qui a ensanglanté les Balkans il y a peu. De façon très générale, je peux dire que le travail dans un environnement international a beaucoup d'aspects positifs. Si l'on prend en compte l'expérience humaine accumulée, l'activité intéressante et variée, les connaissances linguistiques acquises, la découverte d'autres cultures et d'autres mentalités, on peut dire que les experts douaniers suisses participant à des missions internationales sont largement récompensés de leurs efforts. De plus, nous assumons un rôle social en transférant un précieux savoir-faire et en aidant autrui. ■

Les membres de la direction ont la parole: Rudolf Dietrich, directeur général des douanes

# Maîtriser un plus grand nombre de tâches avec des ressources plus faibles

**Union douanière et accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE, initiative en matière de sécurité de l'UE dans le trafic des marchandises de commerce, Schengen, tâches douanières et policières du Cgfr: voici quelques-uns des thèmes qui vont**

**influencer l'avenir de la douane. Où tout cela va-t-il conduire l'AFD? Comment faire face à ces défis? Ce sont les questions que Forum D. a voulu poser à Rudolf Dietrich, directeur général des douanes.**

**Quels sont selon vous les principaux défis auxquels l'AFD devra faire face ces prochaines années?**

Il s'agit d'une part d'adapter constamment nos procédures douanières à ce qui se fait dans l'UE et sur le plan mondial afin d'assurer la capacité concurrentielle de notre économie et, par là, le bien-être de notre pays. Concrètement, cela signifie que nous devons trouver avec l'UE des solutions adaptées pour la mise en œuvre de son initiative en matière de sécurité, placée sous le signe de la déclaration préalable. Il s'agit d'autre part d'accomplir un nombre croissant de tâches, d'absorber une quantité croissante de trafic et d'appliquer des réglementations de plus en plus compliquées avec des ressources plus faibles. Nous devons par conséquent continuer de rationaliser. A l'issue de la réorganisation Innova et des adaptations apportées à la logistique, la structure organisationnelle de base est parée pour l'avenir.

**On discute actuellement d'un accord de libre-échange dans le domaine agricole avec l'UE. Quelles seraient les répercussions d'un tel accord sur la douane?**

En cas de conclusion d'un tel accord, les droits de douane grevant les produits agricoles seraient supprimés. Cependant, le contrôle des marchandises à la frontière suisse

ne subirait aucun changement, pas même dans le trafic des voyageurs. Les actes législatifs touchant à la fiscalité et à l'origine devraient toujours être appliqués. Il en va de même pour les actes législatifs autres que douaniers.

**Et que se passerait-il en cas d'union douanière avec l'UE?**

En pareil cas, tous les contrôles douaniers à la frontière suisse deviendraient superflus, sauf dans les aéroports. Cependant, une union douanière avec l'UE n'est pas sérieusement envisagée pour le moment. L'association faïtière economiesuisse a exprimé à plusieurs reprises son opposition à un tel projet.

**Au cours des dernières années, le Cgfr a pris en charge un nombre croissant de tâches policières en plus de ses tâches douanières. Quelle sera l'évolution de ces deux catégories de tâches au cours des prochaines années?**

Le dispositif de base du Cgfr est un dispositif douanier, c'est-à-dire qu'il est axé sur l'exécution des tâches douanières. Que l'on examine l'aspect douanier ou l'aspect sécuritaire, l'évaluation des risques conduit dans une large mesure aux mêmes conclusions. Dans ce contexte, nous visons constamment à une collaboration plus étroite avec les autorités partenaires suisses et étrangères.

Cette évolution est identique pour les tâches douanières et les tâches policières.

**Quelles sont les répercussions de Schengen sur le travail du Cgfr?**

Schengen n'a guère d'influence sur le dispositif de base du Cgfr. Quelque 60 % des forces restent engagées à la frontière et quelque 40 % en retrait. Les engagements à la frontière ne sont en l'occurrence pas limités à des engagements statiques effectués pendant des heures d'occupation prescrites à un passage frontière déterminé; l'analyse des risques peut avoir pour conséquence que ces engagements soient effectués en alternance à plusieurs passages frontières ou à proximité immédiate de la frontière. Cette souplesse considérable permet au Cgfr d'atteindre de meilleurs résultats. L'accès au Système d'information Schengen (SIS) apporte lui aussi des améliorations. Schengen n'impose aucune obligation pour les contrôles dans l'espace frontalier ou à l'intérieur du pays. L'adhésion à cet accord nous interdit simplement de procéder à un contrôle systématique des personnes pour la seule raison que celles-ci franchissent la frontière. En revanche, des contrôles sont aussi possibles à la frontière lorsqu'il existe un soupçon policier suffisant. Pour des raisons de sécurité, il est cependant indispensable que l'identité





**Rudolf Dietrich, directeur général: «Nous visons à une collaboration plus étroite avec les autorités partenaires suisses et étrangères.»**

d'une personne puisse être constatée avant un contrôle des marchandises, par exemple avant l'ouverture d'un coffre de voiture.

**Ces dernières années, la collaboration entre le Cgfr et les cantons s'est continuellement approfondie. Cette évolution va-t-elle se poursuivre?**

La collaboration entre le Cgfr et les cantons doit être approfondie partout où cela est possible, sur la base de l'arrangement-type mis au point avec la conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police. Une réglementation fondamentalement nouvelle

n'est ni prévue ni nécessaire. L'arrangement-type prévoit également une collaboration renforcée et une délégation de compétences avec la douane civile, notamment en ce qui concerne les contrôles du trafic des poids lourds. J'espère que les cantons en feront usage.

**Le nombre de postes frontières occupés en permanence ne cesse de diminuer. De nombreux points de passage ne sont plus du tout occupés. Cette tendance va-t-elle se maintenir?**

Nous devons nous accommoder de la nécessité d'accomplir de plus en plus de tâches avec de moins en moins de personnel. Nous sommes donc contraints de rationaliser. Dans ce contexte, nous ne pouvons éviter la suppression de prestations de service. Nous essayons de faire de nécessité vertu, en ce sens que le Cgfr effectue par exemple plus de contrôles dans l'espace frontalier et obtient ainsi des effets plus importants. D'un autre côté, il est clair que les citoyens et l'économie se plaignent de la diminution de l'offre en matière de dédouanement. Nous essayons d'y remédier par des mesures telles que les boîtes à déclarations installées aux points de franchissement de la frontière qui ne sont pas occupés.

**La nouvelle Formation spéciale de la douane devrait être opérationnelle dès l'an prochain. Comment sera-t-elle engagée?**

Avec la Formation spéciale, nous entendons lutter plus efficacement contre la contrebande organisée professionnellement. La FOSP doit soutenir le service des enquêtes dans ses recherches en prenant en charge des observations requérant beaucoup de temps et concernant des régions étendues et en assumant

des tâches de police de sécurité lors d'arrestations à hauts risques. Dans le cadre du Cgfr, la FOSP doit permettre de constituer des concentrations de surveillance lors d'interventions spécifiques. C'est la lutte contre le trafic de stupéfiants, les migrations illégales et la traite des êtres humains qui occupe ici le premier plan. La FOSP est engagée en faveur de l'ensemble de l'AFD. Il n'y a pas de priorité générale, ni pour le Cgfr ni pour le service civil.

**Ces derniers temps, on constate une certaine centralisation sur le plan de l'organisation. Physiquement, les services du personnel et des immeubles sont toujours dans les directions d'arrondissement, mais ils sont directement subordonnés à la DGD sur le plan organisationnel. Pareille centralisation est-elle envisageable pour d'autres services?**

La centralisation des services que vous avez évoqués avait pour but d'éviter des redondances dans les tâches transversales et de raccourcir le processus décisionnel. Ce qui est sûr, c'est qu'à moyen terme les directions d'arrondissement restent indispensables en leur qualité d'interlocutrice ayant la responsabilité globale d'une région. Cela n'exclut cependant pas d'autres modifications organisationnelles. La centralisation de services est également un thème d'actualité au sein du Département des finances et de l'administration fédérale en général. Au DFF, un projet portant sur ce qu'il est convenu d'appeler des Shared Service Centers (SSC) est actuellement en cours dans les domaines des finances et du personnel. Je participe au comité de projet. Je ne consentirai à une centralisation que s'il en résulte des économies et/ou une augmentation de la qualité. ■

## Commerce extérieur

# La Suisse et les Etats BRIC

Dans les milieux économiques, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine sont désignés par l'acronyme BRIC. Depuis quelques années, on assiste à une montée en puissance de ces quatre Etats dans l'économie

mondiale. **Matthias Pfammatter**, expert en matière de commerce extérieur à la DGD, nous parle de la signification de ces quatre pays pour l'économie suisse.

Les Etats BRIC comptent aujourd'hui plus de 40% de la population mondiale et réalisent environ 10% de la performance économique mondiale (mesurée à l'aune du produit mondial brut). Par ailleurs, leur économie croît de 5 à 10% par an. La banque d'affaires Goldman Sachs prévoit qu'en 2050 les Etats BRIC seront les nations industrielles dominantes. Si ces pays sont très différents du point de vue géographique et culturel, ils ont des caractéristiques économiques communes qui, selon la banque Goldman Sachs, font d'eux non seulement des lieux de production peu coûteux, mais également d'importants débouchés. La Chine joue déjà un rôle très important: en 2005, elle occupait le troisième rang des principaux pays importateurs et exportateurs du monde.

A titre de comparaison: en 2005, la Suisse, dont la population comptait alors 7,3 millions d'habitants, a enregistré un produit intérieur brut d'une valeur nominale de 369 milliards de dollars US, soit 50 532 dollars par habitant. Par ailleurs, entre 2000 et 2005, l'économie suisse a crû en

moyenne de 0,9% par an. Enfin, notre pays se plaçait au 21e rang tant du classement des pays importateurs que du classement des pays exportateurs.

## Exportations vers la Russie multipliées par six en treize ans

L'importance croissante des Etats BRIC pour le commerce extérieur suisse ressort clairement de la comparaison des chiffres relatifs aux années 1992 et 2005. On observe par exemple que pendant cette période les exportations vers la Russie, qui ont atteint 1,5 milliard de francs en 2005, ont sextuplé, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de +14,5%. Pendant le même temps, les exportations vers la Chine ont quintuplé (3,2 milliards de francs; taux de croissance annuel moyen: +13,6%), celles vers l'Inde ont presque quadruplé (1,4 milliard de francs; taux de croissance annuel moyen: +11,1%), et celles vers le Brésil ont été multipliées presque par 2,5 (1,1 milliard de francs; taux de croissance annuel moyen: +6,7%). Du fait que les exportations vers le Brésil ont augmenté dans une

moindre mesure, la proportion des exportations totales de la Suisse qu'elles représentent a diminué régulièrement entre 1998, année où elle a atteint son maximum, et 2005, passant de 1,1% à 0,7%. Tous les Etats BRIC, à l'exception du Brésil, ont donc renforcé leur position de marchés pour les exportateurs suisses, surtout au cours des six dernières années.

## Chine: 10e marché d'exportation le plus important pour la Suisse

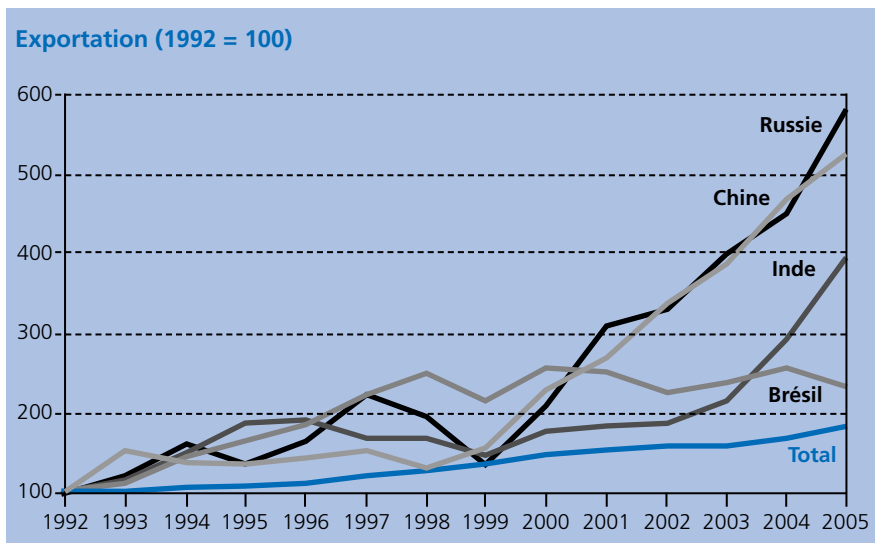
Si l'on considère les échanges commerciaux avec les quatre Etats BRIC, c'est entre la Suisse et la Chine que les flux de marchandises dans les deux sens sont les plus importants. Ainsi, en 2005, la Chine occupait le 10e rang des marchés d'exportation les plus importants pour la Suisse et le 11e rang des principaux fournisseurs de notre pays. Par ailleurs, elle constituait le partenaire commercial non industrialisé le plus important de la Suisse. Pour ce qui est de la croissance des exportations, c'est depuis 1999 qu'elle est la plus dynamique, augmentant en moyenne de 22,4% par an. L'Empire du Milieu est

## Les Etats BRIC en chiffres

Pays	Population en millions	Performance économique PIB			Rang dans le commerce mondial	
		absolue en milliards	variation annuelle 2000 – 2005 en %	Par tête en US\$	En ce qui conc. les importations	En ce qui conc. les exportations
Brésil	184	795,7	2,2	4'320	27	23
Russie	143	763,3	6,2	5'349	19	13
Inde	1'094	772,0	6,9	705	17	29
Chine	1'308	2'234,1	9,6	1'709	3	3

Chine sans Hongkong; PIB = produit intérieur brut nominal; année de référence: 2005; source: FMI; calculs effectués par la rédaction

## Indice des exportations suisses à destination des Etats BRIC (1992 = 100)



en outre le seul pays pour lequel notre balance commerciale est déficitaire. En ce qui concerne les autres Etats BRIC, les exportations dépassent les importations. La différence la plus grande a été observée pour la Russie en 2005 (+1153,2 millions de francs).

### Exportations principales: produits pharmaceutiques et machines

Personne ne sera surpris d'apprendre que les principales marchandises exportées vers les Etats BRICE sont des produits pharmaceutiques et des machines. En 2005, les seules exportations de machines ont représenté le tiers des exportations totales vers l'Inde et vers la Chine. Ce sont particulièrement les machines textiles qui font l'objet d'une forte demande. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques, les marchés les plus importants

sont le Brésil et la Russie. En 2005, un tiers des exportations de produits de cette nature était destiné au premier, et un quart à la seconde (Inde: 13%; Chine: 11%). Les montres occupent également une place importante: l'année dernière, les exportations de montres ont représenté 12% de la valeur des exportations vers la Russie, et presque 11% de la valeur des exportations vers la Chine.

### Importance secondaire des importations

Sauf en ce qui concerne la Chine, les importations en provenance des Etats BRIC occupent une place secondaire dans le commerce extérieur de la Suisse. Les principaux produits importés par la Suisse sont des textiles, des vêtements et des chaussures en provenance de Chine. En 2005,

les importations de ces catégories de produits ont représenté presque un quart des importations totales. Les matières premières et matières de base chimiques, les fournitures d'horlogerie, l'électronique de divertissement, les appareils ménagers, les articles en métal ainsi que les produits électriques et électroniques ont également constitué une part importante des importations. Environ un quart des produits importés du Brésil étaient des produits agricoles, au premier rang desquels figuraient le café et la viande. Une place importante revient également aux importations d'aluminium et d'avions (Embraer). Les importations en provenance de l'Inde sont constituées principalement de textiles, de vêtements et de produits chimiques (en 2005, chacune de ces catégories de produits a représenté un tiers des importations). Quant aux produits importés de Russie, il s'agit en majeure partie de sources d'énergie. En 2005, les importations de ce type ont représenté un tiers des importations totales.

### Renforcement probable des échanges de marchandises

La croissance dynamique des exportations suisses dans les Etats BRIC à laquelle on a assisté ces dernières années pourrait se poursuivre encore longtemps. Avec l'augmentation constante du pouvoir d'achat dans ces quatre pays, les échanges de marchandises pourraient encore se renforcer ces prochaines années. ■

## Commerce extérieur de la Suisse avec les Etats BRIC (2005)

Pays	Commerce extérieur en millions de francs		Part		Rang du partenaire commercial	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Brésil	1'136,2	641,5	0,72	0,43	26	23
Russie	1'545,7	392,5	0,98	0,26	17	33
Inde	1'373,8	575,3	0,88	0,39	20	27
Chine	3'252,6	3'366,6	2,07	2,26	10	11

Tarif: Tadoc II plus

# Plus d'informations et des processus plus simples

**Afin de compenser la suspension du projet TADOC III, la solution intermédiaire TADOC II plus sera introduite en mars prochain. Les bureaux de douane disposeront ainsi d'un nouvel instrument leur permettant de consulter les décisions tarifaires.**

**Ils auront par ailleurs accès à toutes les décisions tarifaires prises dans l'AFD, et l'interrogation sera simplifiée. Une interview avec Roman Bisaz, chef de la division principale Tarif douanier et statistique du commerce extérieur. Par Marisa Schwob-Berger.**

## Pourquoi avoir lancé le projet TADOC III?

Roman Bisaz: Etant donné que l'augmentation du volume de travail s'accompagne d'une diminution des effectifs, la douane a besoin de systèmes informatiques conviviaux et performants utilisables dans l'ensemble du pays. Le TADOC actuel n'est relié ni au t@res, ni à e-dec, ni aux informations concernant les risques; il ne satisfait donc plus ni au besoin croissant d'information ni aux exigences en matière de gestion du savoir. Par exemple, les critères de recherche monolingues ne sont guère agréables à utiliser pour les collaborateurs francophones et italophones. D'autre part, le support technique du système TADOC II, qui a maintenant atteint l'âge de 10 ans, n'est assuré que jusqu'à la fin 2007. C'est pourquoi il faut procéder à une nouvelle migration ou développer un nouveau système. Par ailleurs, les diverses migrations ont provoqué des erreurs qu'il n'a pas été possible d'éliminer malgré de gros investissements financiers. Une nouvelle migration pourrait entraîner d'autres insuffisances.

## Quelles sont les principales innovations de TADOC II pour l'utilisateur final dans les bureaux de douane?

Le document de service D. 100 est supprimé; plus exactement, on ne

fait plus aucune distinction entre le D. 100 et les autres décisions figurant dans le TADOC. Cela facilite la consultation, et un nouvel outil d'interrogation est mis à la disposition des bureaux de douane pour les décisions tarifaires. Les BD ont en outre accès à l'ensemble des décisions tarifaires. Cela concerne également les affaires qui sont encore en cours de traitement. Les offices n'ont donc plus besoin de tenir à jour des listes de dossiers en suspens. C'est à la DGD et aux directions d'arrondissement qu'il appartiendra désormais de demander des informations complémentaires concernant la composition des produits chimiques et la recette des denrées alimentaires. De plus, les listes de tarification internes aux arrondissements seront intégrées en trois langues dans le D. 4 et pourront être consultées par le biais de TADOC et de t@res. Finalement, pour les contrôles tarifaires, seules des copies des documents d'accompagnement devront être envoyées à la DGD et aux DA. Les originaux resteront dans les bureaux de douane.

## Quels sont les avantages respectifs de TADOC III et de TADOC II plus?

Avec TADOC III, on a fait un pas dans la bonne direction. L'objectif est de réunir toutes les informations



Roman Bisaz

et applications importantes pour le dédouanement sur une seule plateforme. Avec TADOC II plus, cet objectif n'est certes de loin pas atteint. Malgré tout, nous pouvons simplifier certains processus et mettre des informations supplémentaires à la disposition des bureaux de douane tout en limitant les dépenses.

## Les collaborateurs de la douane pourraient-ils faire un meilleur usage de TADOC?

Nous avons constaté que l'utilisation et le maniement de TADOC sont très différents d'un endroit à l'autre. Le fait que les critères de recherche ne soient disponibles

que dans une seule langue joue certainement un rôle à cet égard. Mais il est également possible que les bureaux de douane soient insuffisamment familiarisés avec cet instrument et ses possibilités d'interrogation. En outre, les temps d'attente qui entravent la consultation ne correspondent plus aux exigences actuelles. Nous espérons que les bureaux de douane feront un usage plus intensif de TADOC II plus.

#### Y a-t-il une formation?

Nous partons de l'idée que la formation peut prendre la forme d'une étude autodidacte. Nous établissons un manuel actualisé et examinons la possibilité d'un programme d'apprentissage électronique d'appoint.

#### Quand les modifications seront-elles introduites?

L'introduction se fera par étapes. Les documents de formation seront disponibles à partir de janvier 2007. L'introduction de TADOC II plus est prévue pour le 1er mars 2007. Quant aux listes de tarification des DA, elles seront reprises dans le D. 4 en avril 2007.

#### Comment les choses vont-elles se poursuivre?

Pour des raisons inhérentes à la technique du système, TADOC II devra être remplacé par une nouvelle application au cours des prochaines années. On ne sait pas encore à quoi ressemblera la nouvelle solution. Pour satisfaire aux exigences de la gestion du savoir et avoir des chances de durer, le nouveau système devra relier divers canaux d'information tels que t@res, TADOC et e-dec. ■

## Qu'est-ce que TADOC?

TADOC est une application informatique occupant une place importante dans le dédouanement des marchandises de commerce. Le système a été mis en service en 1987 sous le nom de TADOC I; en 1995, il a été remplacé par une version améliorée baptisée TADOC II. Celle-ci comprend notamment les décisions tarifaires de la DGD et des DA. Ces décisions peuvent être utilisées à titre de référence pour les importations ultérieures; elles garantissent une pratique uniforme en matière de tarification à l'échelle suisse. Quelque 250 000 décisions sont actuellement mémorisées dans TADOC II.

Dans les offices, TADOC II est utilisé pour consulter les décisions ayant valeur de référence pour le classement tarifaire et pour élucider la question de la teneur en COV. A la DGD et dans les DA, c'est toute la gestion (enregistrement et traitement) des affaires portant sur le tarif, l'origine, les COV et le trafic de perfectionnement qui repose sur TADOC II.

### Plus de marchandises et moins de personnel

Le projet TADOC III a été lancé début 2005 en vue d'apporter un soutien plus efficace aux bureaux de douane dans le dédouanement des marchandises de commerce et d'optimiser les processus. En effet, le trafic commercial ne cesse d'augmenter alors que les ressources de la douane diminuent. L'analyse préliminaire a révélé qu'il est judicieux de réaliser la gestion des projets dans le cadre d'un projet séparé. On garantit ainsi la réalisation d'une solution centrale d'une utilité durable pour l'ensemble de la douane. C'est sur cette base que le nouveau TADOC III devra être développé. La conférence des directeurs de novembre 2005 a décidé de suspendre le projet TADOC III jusqu'à nouvel avis. A titre de solution intermédiaire, la direction de l'AFD a adopté le projet TADOC II plus afin que les améliorations dont la réalisation n'est pas trop coûteuse puissent être entreprises rapidement.



Le groupe de travail TADOC II plus, (de gauche à droite), au deuxième rang: Thomas Eggimann, Manuel Stolz, Roger Berger, Bernhard Hasler; au premier rang: Marisa Schwob-Berger, Marina Bättig.

## Taxe sur les COV

# Des primes d'assurance-maladie plus basses grâce à la taxe d'incitation

La taxe d'incitation sur les COV a été introduite il y a sept ans. La douane s'occupe aussi bien de sa perception que de son remboursement. **Hans Trauffer**, de la Direction générale des douanes, nous indique les répercussions de cette taxe sur les émissions de

COV; il nous donne par ailleurs un aperçu des recettes encaissées et nous explique pourquoi cet argent permet à chacun d'entre nous de payer des primes d'assurance-maladie moins élevées.

Les composés organiques volatils (COV) sont utilisés en qualité de solvants dans les peintures, vernis, détergents et cosmétiques, mais aussi en tant qu'agents propulseurs dans les aérosols et en tant qu'agents réfrigérants. S'ils parviennent dans l'atmosphère, ils peuvent avoir des effets nocifs directs sur l'homme et l'environnement (c'est notamment le cas du benzène, qui a des effets cancérogènes). Mais ils jouent surtout le rôle de précurseurs dans la formation d'ozone troposphérique. Ce dernier se forme à partir de COV et d'oxyde d'azote sous l'action de la lumière solaire; il constitue le fameux smog estival qui fait périodiquement les grands titres des journaux.

En 1985, les émissions de COV ont atteint 324 000 tonnes, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré en Suisse. Dans son concept de protection de l'air publié en 1986, le Conseil fédéral s'est fixé pour objectif minimal un retour des émissions annuelles au niveau de 1960, soit à 145 000 tonnes environ.

## Créer une incitation financière

Diverses mesures ont été prises afin de réduire les émissions de COV (à titre d'exemples, on peut citer l'ordonnance sur la protection de l'air et les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des véhicules). L'objectif de réduction n'ayant cependant pas été atteint, une taxe

d'incitation sur les COV a été introduite début 2000. Cet instrument touchant à l'économie de marché a pour but d'inciter financièrement les consommateurs de COV et de produits contenant des COV à adopter des processus, des substances et des produits plus favorables à l'environnement. La taxe a été introduite progressivement: du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2002, son taux était de 2 francs par kg de COV; il est passé à 3 francs au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

D'après un rapport de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on a enregistré les émissions de COV suivantes:

1998:	78'800 tonnes
2001:	69'100 tonnes
2004:	51'900 tonnes

Une comparaison des données recueillies par l'OFEV révèle notamment que les émissions de l'industrie et de l'artisanat ont diminué plus fortement entre 2001 et 2004 que pendant la période comprise entre 1998 et 2001. Par contre, les émissions dues aux ménages ont augmenté pendant la période allant de 2001 à 2004. Cela est principalement dû à une augmentation de l'utilisation de peinture dans les ménages. Le décompte global révèle que, entre 2001 et 2004, les émissions de COV ont diminué de 17 200 tonnes, soit de quelque 25 %. Elles ont baissé d'environ un tiers par rapport à celles

de 1998, et cette baisse pourrait bien se poursuivre si les conditions générales ne sont pas modifiées.

D'après la loi sur la protection de l'environnement, quiconque importe des composés organiques volatils ou, en tant que producteur, met dans le commerce ou utilise lui-même de tels composés, acquitte une taxe d'incitation à la Confédération. La loi et l'ordonnance prévoient divers critères d'exonération. Celle-ci prend d'ordinaire la forme d'un remboursement de la taxe. Cette façon de procéder est due au fait que la preuve que les conditions d'une exonération de la taxe sont remplies ne peut en règle générale être apportée qu'a posteriori (exemple: élimination de déchets contenant des COV).

## Récompenser les efforts des entreprises

En principe, les COV qui sont utilisés de manière à ne pas pénétrer dans l'environnement (par exemple ceux qui sont incinérés ou transformés d'une autre manière) doivent être exonérés de la taxe. Les COV exportés bénéficient également de l'exonération. Celle-ci est aussi accordée aux COV utilisés dans des installations dont les émissions sont nettement inférieures aux valeurs limites prescrites par l'ordonnance sur la protection de l'air. Les entreprises qui ont fait des efforts particuliers pour réduire leurs émissions de COV sont

### Taxe sur les COV: recettes et remboursements en millions de francs (2000 – 2005)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Recettes des arrondissements	36,2	40,6	41,7	51,8	55,3	53,3
Recettes brutes de la DGD	33,8	72,7	83,0	104,0	113,1	127,7
Remboursements effectués par la DGD	2,4	21,8	38,6	51,4	44,5	37,6
<b>Total</b>	<b>67,6</b>	<b>91,5</b>	<b>86,1</b>	<b>104,4</b>	<b>123,9</b>	<b>143,4</b>

ainsi récompensées.

L'exécution de l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les COV relève de la compétence de la douane. Celle-ci prélève la taxe, décide des exonérations et procède aux remboursements. C'est à l'OFEV qu'il incombe de répartir le produit de la taxe et de vérifier l'efficacité de cette dernière. Les cantons soutiennent la douane dans l'exécution. Ils vérifient en particulier les bilans de COV des entreprises. Le contrôle et le décompte des demandes de remboursement ainsi que des déclarations de la taxe et des bilans de COV pour la perception de la taxe à l'intérieur du pays sont effectués par la section

Produits chimiques et COV de la Direction générale des douanes.

#### Pas de recettes pour l'Etat

La volonté du Parlement était claire: la taxe d'incitation ne devait pas constituer un nouvel impôt destiné à fournir des recettes à l'Etat. L'effet incitatif est atteint par la perception de la taxe et non par l'utilisation des montants encaissés. C'est pourquoi les recettes, loin d'avoir une affectation obligatoire, sont remboursées de façon uniforme et annuelle à la population par l'intermédiaire des caisses d'assurance-maladie. Cette façon de procéder est transparente et n'entraîne pas un grand surcroît

de travail administratif. Les frais de répartition ne sont que de cinq à huit centimes par assuré.

En automne, lorsque les caisses d'assurance-maladie notifient les nouvelles primes à leurs assurés, elles les informent par la même occasion du montant qui va leur être remboursé au cours de l'année à venir. Le montant à répartir est déduit proportionnellement des factures mensuelles de primes. Le paiement par l'intermédiaire des caisses d'assurance-maladie pourra à l'avenir aussi être utilisé pour la répartition des recettes d'autres taxes d'incitation, par exemple en cas d'introduction d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Les recettes des taxes d'incitation, augmentées des intérêts, sont versées la deuxième année suivant leur perception. Le montant qui sera réparti en 2007 provient par conséquent des recettes de l'année 2005. Celles-ci se sont élevées à près de 144 millions de francs. En 2007, chaque personne bénéficiera donc d'un remboursement de 19 fr. 20. ■



Cgfr: Euro 2008

# Communiquer dans des situations extrêmes

La 2e session internationale des chargés de relations publiques des organes de police et de frontière a eu lieu à la mi-octobre à Strasbourg. Elle a réuni des représentants de l'Allemagne, de la France, de l'Autriche, du Liechtenstein et de la Suisse. Cette

manifestation, qui a duré plusieurs jours, était placée sous la direction de la haute école spécialisée de Villingen-Schwenningen. Par **Patrick Gantenbein**, commandement des gardes-frontière de Bâle.

La délégation suisse était composée des responsables de l'information de différents corps de police, de la Police fédérale suisse et des régions Cgfr d'Argovie-Zurich, de Schaffhouse et de Bâle. Une grande partie des participants se connaissaient déjà depuis l'année précédente.

## Etude de cas: Coupe du monde de football 2006

Parmi les nombreux exposés de grande valeur qui se sont succédés, celui que les collègues du Bade-Wurtemberg ont consacré au thème «Coupe du monde 2006 et médias» a particulièrement retenu l'attention des auditeurs suisses et autrichiens. Nos collègues allemands sont revenus sur la manière dont la communication avec la presse internationale avait été gérée à Stuttgart avant la manifestation et à l'occasion de débordements des supporters anglais.

## Les responsables de l'information doivent répondre à de hautes exigences

Les événements de Stuttgart – présentés sous la forme d'un compte rendu filmé qui a littéralement fasciné l'auditoire – ont justement montré à quel point les journalistes exigent des prises de position rapides des autorités présentes sur place. Les affrontements entre supporters et représentants de l'ordre n'étaient pas encore terminés que des dizaines de reporters et de cameramen avaient déjà fait leur apparition. Fait intéressant, diverses équipes de tournage étaient parvenues à se poster en des points dominants en un temps record. Il y a eu plusieurs interventions en direct dans les programmes nationaux. Quant aux chaînes britanniques, elles ont exigé que les porte-parole de la police présents sur les lieux fassent une déclaration en anglais. Quelques minutes seulement après avoir été réalisées, les interviews accordées par la police étaient disponi-

bles sur le plan mondial, bien entendu accompagnées d'images montrant les échauffourées. Certains journalistes se sont exprimés dans un style que n'aurait pas renié un correspondant de guerre. Ils ont naturellement veillé à avoir un arrière-plan aussi spectaculaire que possible pour leurs interviews. Dans ce contexte, les responsables de l'information courent le risque de faire partie intégrante du spectacle médiatique.

## De précieuses expériences

Les échanges avec les collègues allemands ont été extrêmement fructueux pour les coordinateurs de l'information des différentes régions Cgfr. Nous avons reçu de nombreux et précieux conseils, ainsi qu'une bonne documentation. C'est maintenant à nous qu'il incombe de faire passer les expériences recueillies dans la stratégie de communication du Corps des gardes-frontière pour l'Euro 2008. ■





# En bref

## ABC douanier, épisode VIII: le tarif des douanes et l'art de le comprendre

Parler de «pommes de terre sous forme de bâtonnets, frites dans la graisse ou l'huile», c'est sans doute une façon compliquée de définir les frites. C'est probablement ce que Gery Schwager, rédacteur de K-Tipp, une revue alémanique destinée aux consommateurs, devait penser lorsque, dans le n° 13 de cette publication, il s'est moqué de la langue du tarif des douanes et de ses auteurs présumés, accusés d'appartenir à une bureaucratie coupée de la réalité et incapable de s'exprimer correctement.

### Il ne s'agit pas d'une particularité suisse

Nous lui aurions volontiers démontré notre souci d'être proches du citoyen et expliqué le tarif des douanes et sa terminologie s'il avait bien voulu se donner la peine de nous consulter! La langue du tarif des douanes, à la différence du lancer du drapeau ou de la lutte à la culotte, ne constitue aucunement un particularisme helvétique. Bien au contraire: le tarif des douanes est basé sur un système international de classification (no-

menclature) appelé Système harmonisé (SH); sa terminologie découle donc de traités internationaux.

Le SH est un instrument international géré par l'Organisation mondiale des douanes, dont le siège est à Bruxelles, et appliqué dans plus de 200 pays. Il est notamment utilisé pour les statistiques et pour les accords commerciaux conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); sa version originale est rédigée en anglais ou en français. Les éditions publiées dans d'autres langues ne sont donc que des traductions; c'est notamment le cas de la version allemande utilisée dans notre pays.

L'objectif du SH est de regrouper les nombreuses nomenclatures appliquées par les douanes, les compagnies ferroviaires et d'autres prestataires de services et d'utiliser des désignations spécifiques et uniformes conformes à un système reconnu sur le plan international. Pour que cela soit possible, il faut que la classification des marchandises fasse l'objet d'une harmonisation réciproque dans

tous les pays. Dans ce contexte, une certaine abstraction est inévitable, même si cela se fait aux dépens de la compréhensibilité.

### Spécialités indonésiennes en matière de tarif douanier

Le SH contient quelque 5000 positions tarifaires à six chiffres. Chaque pays est cependant libre d'introduire des subdivisions supplémentaires dans son tarif douanier national. C'est ainsi que le tarif douanier suisse comprend quelque 8200 positions tarifaires exprimées sous la forme de numéros à 8 chiffres. Son équivalent indonésien comprend des numéros à 10 chiffres. Dans ce tarif, la position tarifaire applicable aux «autres animaux vivants» (autres que les mammifères, les reptiles et les oiseaux) est subdivisée en animaux destinés à l'alimentation humaine et en animaux destinés à d'autres fins. Pour s'exprimer dans une langue proche du citoyen, on peut donc dire que l'Indonésie opère une distinction entre les larves, insectes et vers qui finiront sous forme de plats cuisinés et ceux qui connaîtront un sort différent.

S'il n'existe aucune position tarifaire pour la bureaucratie, il vaut la peine de relever qu'il en existe une pour les cheveux humains dans le chapitre 5, qui a trait aux «autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs». Et si ce classement est source de confusion, il ne faut pas hésiter à nous consulter. *Marisa Schwob-Berger, experte en tarif douanier, DGD*

Sur le même thème, voir également «Comprenez-vous le tarif» à la page 18



Marisa Schwob-Berger

# En bref

## Questionnaire rempli par **Heinz Widmer**, nouvel inspecteur de Zurich-aéroport



### Avez-vous une devise?

Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. Et aussi: après la pluie vient le beau temps.

### Si l'on vous accordait trois vœux concernant votre nouvelle tâche, quels seraient-ils?

Que les rencontres soient toujours empreintes de respect et d'estime. Que nous nous percevions comme une grande équipe et que nous tirions tous à la même corde et dans la même direction. Que je parvienne à diriger avec circonspection et clairvoyance et à concilier toutes les tâches, tous les besoins et tous les désirs.

### Y a-t-il quelque chose que vous ne puissiez pas supporter?

La malhonnêteté et les intrigues.

### Comment vous décririez-vous?

Communicatif. Plutôt attaché à trouver des solutions qu'à valoriser les problèmes. Empathique. Prêt à comprendre différents points de vue. Polyvalent et plein d'humour.

### Qu'est-ce que vous n'aimez pas chez vous?

Mon agitation et ma passion, qui sont parfois sources de souffrances.

Parallèlement à l'exercice de la profession, vous avez suivi une formation de médiateur. Pourriez-vous nous donner quelques conseils sur la manière d'éviter les conflits ou du moins de les aplanir?

Pour éviter les conflits, il faut accepter autrui et le respecter avec sa façon de voir les choses. Il faut écouter et essayer de comprendre sans jugement de valeur. Il faut très bien se connaître, être conscient de sa propre conception du monde et de son propre mode de pensée; cela nous permet de percevoir les différences avec le mode de pensée de nos interlocuteurs. Il faut également faire une distinction entre l'homme et le problème. Pour aplanir les conflits, il faut se référer aux intérêts et non aux positions. Il faut montrer aux parties qu'il y a plusieurs vérités: la vôtre, la leur et peut-être encore une autre. Il faut prendre en compte les idées de chacun. Les buts poursuivis doivent toujours être favorables aux deux parties, même si la partie opposée ne se comporte pas de façon appropriée. Le résultat doit correspondre à des critères de portée générale.

**Votre nouveau lieu de travail est l'aéroport. Si vous pouviez monter dans le prochain avion en partance, où aimeriez-vous aller?**

Au sud de l'équateur, quelque part en Afrique.

## Comprenez-vous le tarif?

### «Courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé...»

Cette rubrique est consacrée à la présentation de positions tarifaires. Dans cette édition: le chapitre 70, consacré au verre et aux ouvrages en verre.

7005: Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.

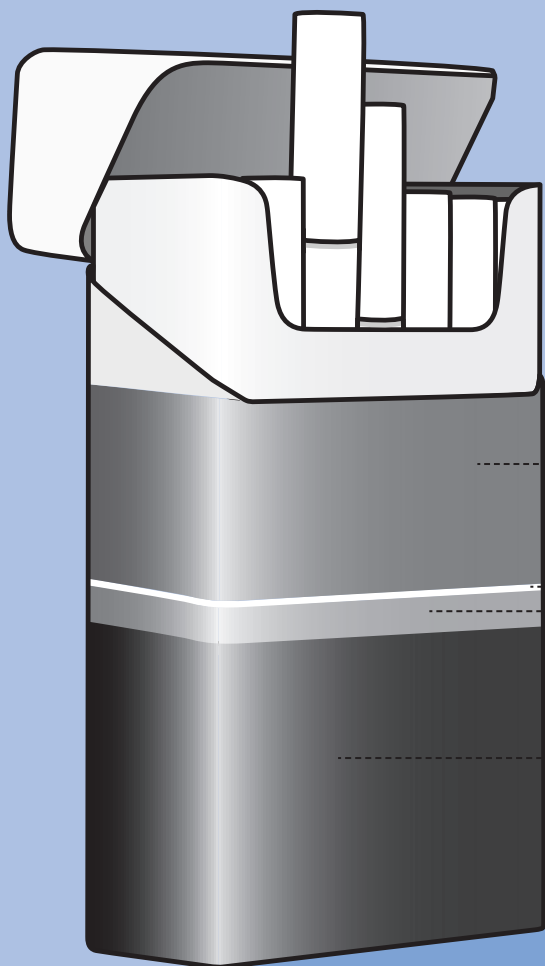
7006: Verre des numéros 7003, 7004 ou 7005, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières.

7015: Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou similaires, non travaillés optiquement; sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres.



## Infographie: Prix de vente au détail d'un paquet de cigarettes

(à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007)



	Francs	%
<b>Commerce et industrie</b>	2,243	35,6
<b>Redevance fonds de prévention</b>	0,026	0,4
<b>Redevance fonds spécial tabac</b>	0,026	0,4
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	0,445	7,1
<b>Impôt sur le tabac</b>	3,560	56,5
<b>Prix de vente au détail</b>	6,30	100

Source: Imposition du tabac et de la bière, AFD

## Le monde du travail à la douane: le contrôle des métaux précieux

Toute analyse est précédée d'une pesée d'essai, qui a pour but de déterminer la masse exacte de l'échantillon à analyser. Dans le cadre de l'analyse des métaux précieux, on utilise à cet effet des balances dont la précision atteint le microgramme.



Une essayeuse jurée au travail

## Un bureau de douane trinational au Petit-Huningue

Les autorités douanières d'Allemagne, de France et de Suisse ont l'intention d'ouvrir au bord du Rhin, en 2007, un bureau de douane commun pour les marchandises de commerce transportées par bateau. L'objectif est de faciliter les échanges, d'accélérer le dédouanement, d'augmenter la sécurité et d'exploiter les synergies entre les différentes autorités.

*Wilhelm Stalder, Direction des douanes de Bâle*

L'invité de Forum D.: Pascal Mollard, président de la Commission fédérale de recours en matière de douanes

# Les 80 ans de la Commission fédérale de recours en matière de douanes: jubilé et bilan

La première décision de la Commission fédérale de recours en matière de douanes (CRD) date du 27 décembre 1926. Elle vaut à cette dernière le privilège de fêter cette année un jubilé: 80 ans d'existence. D'un autre côté, elle vit également son ultime

année, puisqu'elle sera remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par le Tribunal administratif fédéral (TAF). Pascal Mollard, président de la CRD depuis 1994, tire le bilan et jette un coup d'œil vers l'avenir.

## Les origines: la CRD, autorité judiciaire de dernière instance

La création de la CRD s'inscrit dans un courant d'idées qui s'affirme au début du XXe siècle: l'administré doit pouvoir recourir auprès d'une juridiction indépendante de l'administration. Le recours interne est certes louable, mais il n'est pas suffisant pour assurer une justice (administrative) complètement impartiale. C'est dans le climat de ce mouvement de pensée, encore embryonnaire, qu'est créée la CRD. La Commission de recours fonctionne selon le système de la justice de milice. Les juges sont des magistrats non permanents, qui siègent à intervalles réguliers.

Dans les premières années, la CRD propose les définitions et interprétations concernant sa propre compétence, l'assujettissement, l'objet de l'impôt, les franchises. Pour le reste, il s'agit de fixer les droits de douanes élundés et les affaires sont en majorité des cas de tarif douanier. Dès 1947, apparaissent les premiers cas d'impôt sur le chiffre d'affaires (IChA) à l'importation. Durant cette première période, la CRD est une autorité de dernière instance. Ses décisions sont

définitives et un recours au Tribunal fédéral (TF) est exclu.

## Les années 60 et le droit douanier international

Les années 60 voient les premiers jugements appliquant les grands traités internationaux en la matière. La nomenclature de Bruxelles et les célèbres «notes explicatives» font désormais partie du vocabulaire douanier. Viendront d'autres conventions internationales, qui mettent en place les régimes tarifaires préférentiels, avec leurs zones tarifaires privilégiées. C'est le temps de l'Association européenne de libre-échange (AELE), des premières relations avec la Communauté européenne, des pays en développement. Le droit douanier international prolifère. Sur le plan des litiges, ce sont les grandes années du passavant et c'est le début de l'imposante jurisprudence sur les certificats d'origine.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'organisation judiciaire apporte, dans les années 70, une modification de taille sur le plan procédural. Une nouvelle ambition voit le jour: la double instance de

recours (judiciaire) doit être la règle. Par ailleurs, les commissions de recours spécialisées se multiplient, déchargeant ainsi le TF. La CRD demeure une autorité de milice, mais elle devient une autorité judiciaire de première instance. Seuls les cas de classement tarifaire font exception.

## Impôts de consommation et OMC

Dès 1994, siégeant à l'Avenue Tissot 8, à Lausanne, la CRD est intégrée dans le système des autres commissions fédérales de recours. La période est marquée par une augmentation des litiges portant sur la contrebande, sur la remise d'impôt. Mais c'est surtout l'explosion des contestations liées aux impôts de consommation spéciaux qui frappe l'observateur. L'introduction de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRPL), exemple révélateur, mobilise la CRD. L'adhésion à l'OMC convoque aussi devant le prétoire ses premiers litiges, notamment en matière de contingents tarifaires. Les cas de classement tarifaire se font moins nombreux et, curieusement, la TVA à l'importation donne peu de fil à retordre, la vague de recours tant attendue n'ayant pas eu lieu.

Entre-temps, les défauts du système n'échappent pas aux puristes. La CRD a son siège dans un bâtiment des douanes, son budget est dépar-

«Il est temps de se préparer désormais à une nouvelle grande aventure judiciaire...»



**Pascal Mollard**

temental (le DFF), le risque existe toujours qu'un des juges fasse lui-même recours en qualité de mandataire. La DGD elle-même récuse parfois un magistrat. L'impulsion finale est cependant donnée par un autre courant, fédéral celui-là : la trentaine de commissions de recours forment un ensemble disparate et il est temps de les réunir en un seul tribunal. En outre, la tendance est de supprimer le recours interne, traité par un organe exécutif. L'accès au juge doit être généralisé et l'idée d'un tribunal ordinaire unique est prometteuse: organisation plus professionnelle, effets de synergie, cohérence facilitée

de la jurisprudence, etc. La justice de milice vit ses dernières heures...

#### **Le Tribunal administratif fédéral de St-Gall**

La loi fédérale du 17 juin 2005 institue le Tribunal administratif fédéral (TAF), tribunal administratif ordinaire de la Confédération, composé de cinq Cours, qui entrera en fonction le 1er janvier 2007. Il statuera comme autorité de première instance et précédera le Tribunal fédéral, sauf exceptions (dont le classement tarifaire), pour lesquels il jugera en dernière instance. Un siège provisoire est prévu à Berne jusqu'au 1er

janvier 2010 au plus tôt. En gage d'impartialité, les juges fédéraux ne sont pas autorisés à représenter des tiers à titre professionnel devant les tribunaux. C'est la deuxième Chambre de la 1re Cour, en quelque sorte la «chambre fiscale» du TAF, qui traitera des recours interjetés en matière douanière.

Ironie du changement, la procédure de contestation interne est quand même conservée en matière douanière, mais désormais, un seul recours interne sera possible. Si les bureaux de douane ont pris la première décision, le recours est certes admissible à la direction d'arrondissement, mais le recours suivant doit se faire directement au TAF, sans passer par la DGD. Par contre, si c'est la direction d'arrondissement qui a pris la première décision – et non le bureau de douane –, le recours est envisageable à la DGD, puis au TAF. Une triple instance est donc maintenue en principe en matière de douanes : l'une interne, les deux autres judiciaires (TAF et TF).

Si l'on tient compte de la prochaine entrée en vigueur de la loi sur les douanes, c'est donc vraiment une page importante du droit douanier qui se tourne. La justice de milice a certes joué un grand rôle dans notre pays, mais il est temps de se préparer désormais à une nouvelle grande aventure judiciaire... ■

Réorganisation de l'inspection de douane de Chiasso Ferrovia

# Chiasso Ferrovia, au centre de la logistique

L'inspection de douane de Chiasso Ferrovia a été entièrement réorganisée cette année. L'inauguration du «nouveau» bureau de douane a eu lieu fin novembre. A cette occasion, Forum D. a demandé

à **Fiorenzo Falconi**, directeur d'arrondissement, quels sont les changements du point de vue de l'exploitation et de la logistique et quelles sont les nouveautés pour les collaborateurs et les clients.

wp. M. Falconi, qu'est-ce qui a changé à Chiasso Ferrovia?

Nous n'avons plus que deux subdivisions et non trois comme par le passé. Une de ces subdivisions s'occupe des expéditeurs et destinataires agréés, ainsi que du trafic ferroviaire et du trafic combiné. Cette unité administrative sert également de centre de dédouanement en retrait pour les entreprises n'ayant pas le statut d'Ea ou de Da. L'autre subdivision gère le trafic de port franc et le trafic de perfectionnement. Elle traite en outre le trafic auprès des bureaux de douane secondaires et s'occupe encore d'autres services tels que l'analyse des risques, l'information et la formation, le traitement des données et la centrale TC. Les contrôles d'entreprises et le contrôle des métaux précieux relèvent directement du chef de l'inspection de douane. D'un point de vue logistique, nous

avons regroupé la quasi-totalité des collaborateurs dans l'ancien bâtiment «petite vitesse» des CFF, qui a été complètement restructuré. A l'heure actuelle, il n'y a plus que deux petites unités et le bureau du CMP qui soient décentralisés. Les bureaux des deux subdivisions de Chiasso grande vitesse et des magasins des transitaires ont été supprimés. Bien que la réorganisation ait entraîné la suppression de plus de dix emplois, le personnel est satisfait de ces nouveautés. Cette satisfaction s'explique surtout par la nette amélioration des conditions de travail.

**Qu'est-ce que cette réorganisation apporte à la clientèle?**

En cas de problèmes, les entreprises ayant le statut d'Ea / Da n'ont dorénavant affaire qu'à une seule et unique subdivision. Auparavant, elles devaient se rendre à différents guichets en fonction du sujet qui les préoccupait. Chiasso Ferrovia se trouve au centre d'une plateforme logistique qui doit encore se consolider. Cette plaque tournante est constituée par la gare internationale, qui se trouve à proximité de la frontière et de la route nationale A1. C'est précisément la proximité de l'axe de transit de Gothard qui est attrayante pour les entreprises.

**Avant d'être nommé directeur d'arrondissement, vous avez dirigé l'ID de Chiasso Ferrovia**

**de 1993 à 1999. Qu'est-ce qui a changé depuis cette époque?**

Chiasso Ferrovia est née en 1994 de la fusion de Chiasso grande vitesse et de Chiasso petite vitesse. L'ID se composait de trois subdivisions et de plusieurs petites unités qui étaient implantées là où se trouvaient les marchandises et les partenaires de la douane. A l'époque, les procédures douanières se déroulaient encore en majorité sous forme papier. La suppression des frontières au sein de l'UE et la crise économique des années nonante ont provoqué un recul des transitaires sur la place de Chiasso. Simultanément, le transfert de trafic du rail à la route s'est accru. A partir de 1995, le nombre d'Ea / Da a progressivement augmenté. A l'heure actuelle, Chiasso Ferrovia en gère une quarantaine. Le dédouanement électronique et les nouvelles procédures permettent de desservir tous les Ea / Da à partir d'un seul office, ce qui est naturellement beaucoup plus rationnel que ce que nous faisons naguère. A l'heure actuelle, Chiasso Ferrovia ne dispose plus que de la moitié du nombre de collaborateurs qu'elle avait dans les années nonante. Pendant le même laps de temps, le volume de travail a quasiment triplé. Depuis quelques années, Chiasso Ferrovia est le bureau de douane effectuant le plus grand nombre de dédouanements à l'importation et à l'exportation au sein du quatrième arrondissement. ■



# Le service des enquêtes communique

## Fausse déclaration de café

Une entreprise active dans le commerce de détail de café a dédouané à plusieurs reprises des envois de préparations alimentaires à l'importation en Suisse. Lors de différents contrôles, la douane a constaté divers produits déclarés inexactement (certains trop fortement grevés de droits, d'autres trop peu). Par ce biais, cette entreprise n'a pas acquitté un total de quelque 34 000 francs de redevances.

## Précieuses photographies

Dans les bagages d'un voyageur qui voulait emprunter la voie verte à l'aéroport de Zurich lors de son entrée en Suisse, les douaniers ont découvert plusieurs photographies non déclarées. Le détenteur avait acquis les prises de vue lors d'une vente aux enchères. La facture indiquait un montant de 150 dollars US. Les recherches ont cependant révélé que la collection avait une valeur de quelque 250 000 francs suisses.

## Dépassement du contingent

Suite à une annonce de l'Office fédéral de l'agriculture, la douane a ouvert une enquête à l'encontre d'un producteur et importateur de légumes. Celle-ci a révélé que l'entreprise en question avait dépassé à 25 reprises au total son contingent d'importation et qu'elle ne s'était pas acquittée d'un montant de 81 000 francs de redevances lors des dédouanements y afférents effectués à tort.

## Frais de montage non imposés

Les gardes-frontière ont contrôlé deux monteuses d'une entreprise étrangère, qui entraient en Suisse pour y exécuter d'importants travaux de construction. L'enquête de



la douane a révélé que le maître d'ouvrage de deux entreprises étrangères non enregistrées en Suisse en tant qu'assujetties à la TVA voulait livrer et faire installer une plateforme, un rayonnage et un tapis roulant. Le matériel avait certes été dédouané, mais les frais de montage n'avaient pas été imposés. Cela a occasionné une perception subséquente s'élevant à 180 000 francs.

## Assistance administrative et entraide judiciaire internationales

Un Italien a été intercepté alors qu'il tentait de passer en contrebande des cigarettes provenant de Pologne dans son pays d'origine en empruntant le territoire allemand. Les enquêteurs allemands d'une équipe de contrôle mobile ont découvert 100 000 cigarettes sous le cache de la surface de chargement et derrière les parois latérales de son véhicule pick-up. Un tribunal allemand a condamné ce rentier italien de 66 ans à 18 mois de



prison avec sursis et à une amende de 1000 euros. Le petit véhicule de livraison préparé a de plus été confisqué. Le service des enquêtes de la douane suisse a également joué un rôle lors des investigations. Un enquêteur tessinois est tombé sur la photo de véhicule de contrebande dans l'Internet. Dans le cadre de l'assistance administrative, il a communiqué aux autorités allemandes que l'Italien en question avait déjà été interrogé à la frontière italo-suisse à cause de la cachette de contrebande de son véhicule (cachette toutefois vide à ce moment-là). A cette occasion, il avait avoué avoir effectué 10 voyages de contrebande de cigarettes de République tchèque en Italie via l'Autriche. Dans le cadre de l'entraide judiciaire cette fois, une copie du procès-verbal d'interrogatoire a été transmise aux autorités allemandes.

## Violon ancien de grande valeur

Dans les bagages d'une musicienne domiciliée en Suisse, les douaniers de l'aéroport ont découvert un violon ancien de très grande valeur. Alors que l'archet du violon avait déjà été dédouané correctement à l'importation auparavant, le violon, d'une valeur de plus de 200 000 francs, n'avait pas été déclaré. La douane a donc procédé à un recouvrement de quelque 17 000 francs. ■

Le centre de formation de Liestal fête ses 25 ans

# «Les participants aux cours sont personnellement responsables de leur succès»

Les 25 ans du Centre de formation de Liestal ont été marqués par une journée portes ouvertes destinée à la population. De nombreux hôtes ont ainsi pu découvrir la variété des tâches du personnel douanier et prendre conscience des diverses professions

existant dans l'AFD. Quelles sont les connaissances prodiguées par l'école des douanes? En quoi cet établissement prépare-t-il ses pensionnaires à la vie active? C'est ce que Forum D. a demandé à **Martin Weissleder**, chef du service d'état-major Formation.

wp. En quoi la formation a-t-elle changé dans l'AFD?

Martin Weissleder: L'apprentissage par cœur a nettement diminué. Aujourd'hui, on met plus l'accent sur la compréhension des imbrications, sur l'analyse des problèmes et sur la réflexion en réseau. La transmission de connaissances approfondies de la douane conserve une importance centrale. C'est la condition pour que chacun soit apte à accomplir ses tâches et à travailler de façon indépendante. L'introduction des nouveaux médias a constitué un virage important. Ceux-ci offrent de nouvelles possibilités aussi bien aux enseignants qu'aux participants aux cours. La capacité à apprendre de façon indépendante et à s'informer est aujourd'hui décisive. L'engagement de formateurs à plein temps nous a permis de professionnaliser l'enseignement. Les efforts consentis pour augmenter et garantir la qualité de la formation ont également contribué à cette évolution. A cet égard, il convient d'évoquer la certification eduQua et le certificat FSEA I pour la formation des adultes. La reconnaissance de l'examen professionnel par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a constitué une autre étape importante. La formation de spécialiste de douane se termine maintenant par un examen professionnel supérieur reconnu sur le plan fédéral.

Qu'est-ce que les élèves apprennent au CFL?

L'environnement de travail et les moyens auxiliaires à disposition exigent une importante quantité de savoir et de compétences. Les participants doivent donc assimiler de vastes connaissances de base. Cependant, l'accent de l'enseignement se déplace de plus en plus sur la promotion de l'aptitude à exécuter les tâches. Cela signifie que, placés devant un cas concret, les participants doivent être en mesure de se procurer les informations nécessaires, de les comprendre et de les analyser, et de prendre au bout du compte une décision judicieuse. Dans ce contexte, ils doivent satisfaire à de hautes exigences en matière de responsabilité personnelle. Même si les enseignants assument pleinement leur rôle d'aide et de coach, les participants aux cours sont personnellement responsables de leur succès.

Quelles sont les conceptions régissant l'enseignement au CFL?

Nous tenons pleinement compte du fait que nous nous adressons à des adultes. Nous leur offrons une formation exigeante avec tous les moyens auxiliaires adéquats et donnons beaucoup d'importance à l'indépendance et à la responsabilité personnelle.



**Martin Weissleder**

**Au-delà de l'aspect purement scolaire, les élèves du CFL reçoivent-ils d'autres atouts en vue de leur vie active?**

Les participants aux cours apprennent à gérer la pression, à fournir de bonnes prestations dans des situations exigeantes. Pour certains d'entre eux, Liestal représente la première séparation d'avec la famille. Ils doivent se débrouiller par eux-mêmes, dans un environnement étranger et au milieu d'un groupe qu'ils n'ont pas pu choisir. Ils apprennent alors à s'intégrer à une équipe. En règle générale, les participants aux cours viennent des quatre coins de la Suisse. Le CFL est donc un endroit idéal pour se faire des connaissances ou nouer des amitiés.



Y a-t-il quelque chose dont vous soyez particulièrement fier au CFL?

L'infrastructure d'enseignement est excellente. En outre, la combinaison de formateurs à plein temps et d'enseignants travaillant selon le système de la milice garantit une formation de haute qualité et proche de la pratique. ■

[Forum D. a demandé à cinq collaborateurs travaillant depuis un certain temps au CFL ce qui le plus changé depuis leur arrivée à Liestal.](#)

### Modifications touchant aux constructions

«En juillet 2002, après avoir été chef de service à l'ID de Schaffhouse pendant trois ans, j'ai succédé à Georges Cueni en tant que chef d'exploitation du CFL. Deux des plus importantes modifications touchant aux constructions ont eu lieu pendant mon mandat. En 2003, la cuisine et la cantine ont été complètement transformées pour faire face aux exigences les plus récentes; ces travaux ont coûté 1,8 million de francs. Cette année, nous avons procédé à l'assainissement des installations sanitaires.» *Patrik Inglin, chef d'exploitation, au CFL depuis 2002*

### Équipement informatique

«Au cours des douze dernières années, le CFL a été soumis à un énorme processus de changement. L'équipement initial en moyens audiovisuels et l'ensemble de la technique de présentation correspondaient à la technique de l'époque. L'informatique en était encore à ses balbutiements. Le CFL ne disposait en tout et pour tout que de 13 PC. L'introduction d'ordinateurs performants et d'une technique de présentation moderne a constitué le plus gros changement, et cela a égale-

ment fortement modifié mon travail.»

*Roland Knecht, suppléant du chef d'exploitation, au CFL depuis 1994*

### Moins de temps pour faire la fête

«A mon point de vue, les cours sont de façon générale devenus plus tranquilles. La pression est plus forte qu'autrefois. Les participants ont par conséquent moins de temps pour faire la fête. Les nouveaux médias qui ont été acquis ces dernières années témoignent également du haut niveau auquel on travaille dans la maison. La transformation de la cuisine, effectuée il y a trois ans, illustre aussi cet élan modernisateur.» *Ernst Glaser, responsable des bâtiments, au CFL depuis 1992*

### Nos pensionnaires sont devenus plus exigeants

«J'ai l'impression que les instructeurs et les participants apprécient moins notre travail quotidien à la cuisine que dans les premiers temps. C'est un véritable problème de société. On considère que tout va de soi et on est plus exigeant à l'égard de la nourriture. Grâce à la cuisine moderne, notre travail est devenu plus facile, et nous pouvons tenir compte des habitudes alimentaires actuelles.» *Remo Bossart, cuisinier, au CFL depuis 1981*

### En 25 ans, on est passé de 40 à 4 croissants aux noisettes

«La cantine n'a pas seulement été remaniée du point de vue architectural, mais aussi en ce qui concerne son organisation. Le comportement de consommation de nos hôtes a complètement changé. Nous adaptons constamment notre assortiment aux besoins. En 1993, je devais acheter environ 40 croissants aux noisettes par jour; à l'heure actuelle, à occupation égale, il ne m'en faut plus que



Patrik Inglin



Roland Knecht



Ernst Glaser



Remo Bossart



Helen Baumeler

4. Ce changement n'est dû ni à la qualité ni au prix des croissants aux noisettes, mais bien au comportement alimentaire. Nos hôtes actuels sont plus soucieux de leur ligne et de leur santé. D'ailleurs, chez nous les fruits sont gratuits!»

*Helen Baumeler, responsable de la cantine, au CFL depuis 1981*

Intranet

# Trouver les informations facilement et rapidement

Si tout va bien, le nouveau site intranet de la douane sera mis en ligne en mars 2007. Comme le site internet de la douane, il est fondé sur un CMS (Content Management System ou système de gestion de

contenu). Forum D. a demandé au chef de projet, Roger Hermann, du service d'état-major Information et documentation, quels étaient les principaux avantages de ce système pour les utilisateurs.

**wp. Quelles sont les principales innovations?**

Le site pourra être en partie personnalisé, ce qui permettra de trouver plus vite les informations souhaitées. Par ailleurs, toutes les informations seront classées par thème. On aura ainsi une vue d'ensemble des informations publiées par la DGD, les directions d'arrondissement / régions et les offices / postes de gardes-frontière qui leur sont rattachés, sans devoir ouvrir d'innombrables pages. Grâce à la nouvelle technologie, quelques clics suffiront pour accéder aux informations recherchées. Les documents de service ne seront plus présentés sous une forme figée, à savoir au format PDF, mais sous la forme d'une application interactive. Les utilisateurs pourront ajouter des notes concernant les différents chiffres de ces documents. La recherche plein texte permettra de trouver plus facilement les informations. Des fonctions de confort telles que l'impression de chiffres spécifiques d'un ou de plusieurs documents, la recommandation d'une page à d'autres personnes, ou encore des fonctions d'abonnement compléteront l'offre. La partie droite de l'écran sera réservée aux boîtes de contexte, contenant des liens vers des informations complémentaires.

**Quand les documents de service interactifs seront-ils disponibles?**

Ils seront progressivement intégrés



Roger Hermann

dans le CMS pendant l'année 2007. Ce transfert est un gros travail, raison pour laquelle ce n'est que vers la fin de l'année 2007 que tous les documents de service seront disponibles sous la nouvelle forme. D'ici là, ils seront cependant toujours en ligne, que ce soit au format PDF ou sous forme d'application interactive. Malheureusement, les liens entre les documents ne pourront être activés que lorsque la totalité des données aura été saisie dans le CMS. Cela signifie que jusqu'à la fin de 2007 seule une partie des liens contenus dans les documents de service fonctionneront.

**Quelle valeur ajoutée ces changements apportent-ils?**

La structure de la page d'accueil sera thématique, ce qui permettra d'avoir une meilleure vue d'ensem-

ble du site. Par ailleurs, les informations de la DGD, des directions d'arrondissement / régions et – fait nouveau – des offices seront affichées au même niveau, ce qui constitue sûrement un grand progrès. A cela s'ajouteront plusieurs autres améliorations destinées à faciliter l'utilisation de l'intranet.

**Comment devra-t-on procéder à l'avenir si l'on veut mettre quelque chose en ligne?**

L'intranet est géré avec un CMS. Cela permet aux rédacteurs de saisir rapidement des données dans l'intranet, même s'ils n'ont aucune connaissance du langage HTML. Un rédacteur en chef contrôle le contenu et, d'un simple clic, le met en ligne. D'ici au mois de mars, nous allons dispenser une formation de rédacteur / rédactrice CMS à plus de 200 collaborateurs de l'AFD.

**Pourquoi en fait introduit-on le CMS?**

Actuellement, l'intranet contient environ 8000 fichiers HTML et 20 000 fichiers PDF. L'exploitation et la mise à jour de cette énorme quantité de données à l'aide des moyens techniques ordinaires sont lourdes et coûteuses. Avec un CMS, les tâches de routine sont automatisées. La mise à jour des pages est décentralisée. Grâce à l'automatisation de la mise en ligne, les contenus peuvent être rapidement publiés. ■

Le suppléant du chef du Cgfr part à la retraite

## «Si c'était à refaire, je le referais»

**Stephan Imhof, suppléant du chef du Cgfr, est parti à la retraite l'automne dernier après 43 années de service. Dévoué corps et âme à sa tâche, ce natif du Valais a bien mérité du Corps des gardes-frontière dans les différentes fonctions qu'il a occupées. Au**

**cours de sa carrière, il s'est toujours signalé par ses vastes connaissances professionnelles, son souci des prestations, son esprit d'équipe et son sens des contacts humains. Pour Forum D., [Stephan Imhof](#) jette un regard sur sa carrière.**

**wp. Quelle a été votre première fonction dans l'AFD, et pourquoi êtes-vous passé du service civil au Corps des gardes-frontière?**

Je suis entré dans l'AFD en été 1963 et ai effectué mon temps d'aspirant au bureau de douane de Berne. J'ai ensuite été attribué successivement aux ports francs de Bâle-Dreispietz et de Genève. Fin 1968, j'ai eu l'occasion d'embrasser la carrière d'officier garde-frontière. Ce passage au Cgfr est arrivé de façon inattendue, mais il faut aussi dire que j'effectuais de longues périodes de service militaire et qu'il m'était à chaque fois difficile de retourner au guichet et de remettre le nez dans les nombreux formulaires. Conduire des collaborateurs, influencer sur la surveillance de la frontière, tout cela a constitué des défis que j'ai pris plaisir à relever.



**Quels sont vos sentiments au moment de partir à la retraite après 43 années de service?**

Les 43 années passées dans l'AFD – dont 37 au Cgfr – ont constitué une période passionnante et riche en événements, avec beaucoup de hauts et peu de déceptions. Si c'était à refaire, je le referais. Les souvenirs les plus vivaces sont l'esprit de corps très prononcé, l'étroite collaboration à tous les niveaux et les nombreuses rencontres avec le personnel, mais malheureusement aussi les événements tragiques qui ont régulièrement frappé le Corps.

**Y a-t-il quelque chose dans votre carrière dont vous soyez particulièrement fier?**

Difficile de choisir quelque chose sur plus de quatre décennies. De plus, les résultats que j'ai pu obtenir ont le plus souvent été le fruit d'un travail commun. Mais je pense qu'on peut tout de même citer les négociations menées avec les Etats voisins au sujet des conventions policières. C'est dans ces conventions que le Cgfr a pour la première fois été mentionné en tant qu'autorité nationale de police. Par la suite, le Cgfr a gagné le même statut dans de nombreux autres domaines.

**Vous n'avez pas ménagé vos peines dans le domaine de l'instruction. Quels ont été les plus grands défis à cet égard?**

En fait, il n'y a pas eu de défis particuliers à relever. Le Cgfr avait depuis longtemps une formation et un perfectionnement solides. En fin de compte, il s'est agi de maintenir ce qui avait fait ses preuves, d'adapter les programmes de formation à l'esprit du temps et à l'environnement et d'intégrer de nouveaux modules d'enseignement. En ce qui concerne la méthodologie, la didactique et l'illustration de l'enseignement, nous avons atteint de constantes améliorations. Le recours à des sous-officiers instructeurs dans la formation centrale donnée au CFL a constitué un jalon important.

**Y a-t-il des évolutions qui vous préoccupent?**

Non, car le Cgfr est maintenant reconnu en tant qu'organe national de sécurité. Les résultats qu'il obtient quotidiennement en sont une preuve éloquente. Je suis toutefois aussi content que la Confédération et les cantons se soient mis d'accord sur la mise en œuvre des mesures de remplacement découlant de notre adhésion à Schengen. La solution trouvée est à la fois pragmatique et efficace. Le Cgfr reste ainsi l'instrument opérationnel civil de la Confédération pour les questions de sécurité intérieure; dans l'espace frontalier, il est le spécialiste de la recherche et de la lutte contre les migrations illégales et contre la fraude douanière et fiscale. ■

La colonne des collaborateurs

# Des cours de conduite conçus par des pros pour des pros

Cette année, pour la colonne des collaborateurs, nous avons pu nous assurer la collaboration du Genevois **Michel Bachar**, garde-frontière et président de garaNto pour la Romandie. Il s'exprime à

trois reprises sur des thèmes de son choix. Dans la présente édition, il nous raconte comment il a vécu un cours de conduite suivi au centre de formation SIT du Cgfr à Interlaken.

En cette froide matinée, sous une pluie battante, je vois au loin un ballet incessant de voitures de toutes les couleurs se croiser, zigzaguer en crissant des pneus à des vitesses qui pour moi relèvent de l'exploit. Dans une synchronisation parfaite et malgré la proximité des bolides, tout se passe comme si ces manœuvres avaient été répétées des centaines de fois avant la grande première d'un spectacle de cascadeur. Mais il n'en est rien, il s'agit en fait du résultat d'une journée de formation intensive, dispensée aux membres de l'AFD.

## Instructeurs de pointe formés

Bienvenue à Interlaken! Je me trouve sur un aérodrome militaire désaffecté, qui est devenu le nouveau centre Sécurité, intervention et technique du Cgfr. Derrière leurs personnalités joviales se cachent en fait des instructeurs de pointe formés pour faire face à toutes les situations dans les domaines de la sécurité routière. Dès notre arrivée, les règles du jeu sont fixées et les ordres sans équivoques, car chacun est conscient que la



moindre transgression peut provoquer des situations dangereuses pour les conducteurs et pour les autres participants.

## Apprendre à se sortir d'une situation périlleuse

Ce qui m'a le plus marqué et impressionné, c'est la parfaite synchronisation entre les différents exercices malgré le nombre de participants et

les nombreux allers et retours des véhicules. A chaque étape, les lieux sont sécurisés et la mise en place garantie, aucun temps d'attente et une attention des formateurs permanente. J'ai réalisé aussi à quel point une voiture peut être mise à contribution dans des situations délicates et, si la manœuvre est bien maîtrisée, comment il est possible de se sortir d'une situation périlleuse.

Quand je regarde en arrière, je suis convaincu d'une chose: le professionnalisme et l'excellence de notre administration pourront garantir la pérennité de notre profession, grâce à ce genre de formation, dispensée par des gens compétents comme ceux que j'ai rencontrés à Interlaken. Merci à vous! ■



# En bref

## Lettre à la douane

Récemment, une dame de 85 ans établie dans l'Oberland bernois a présenté la demande suivante au «poste de douane frontière Suisse»: «Deux personnes avec un chien ont réservé pour deux semaines l'appartement de vacances que je loue. Deux jours après leur arrivée, elles sont venues me voir en me disant que le plafond de l'appartement était trop bas pour elles. Dans les vieux chalets, la hauteur des pièces ne dépasse souvent pas 2 mètres. Chez moi, la hauteur des chambres à coucher est cependant de 2 m 20. Seule la hauteur de la salle de séjour n'est que de 2 mètres. Parmi mes hôtes, il y a beaucoup d'Allemands et de Hollandais qui sont très grands et qui aiment cependant beaucoup passer leurs vacances chez moi. Quand on est aussi grand que ce M. Schmitz, il faut le préciser au moment où l'on se renseigne sur un appartement de vacances. J'ai établi la facture, mais ils ont refusé de la payer et sont partis. Ils ne voulaient me donner que 150 francs, pas un sou de plus. Or, ne recevant pas de rente, j'ai besoin de la totalité du montant de la location. J'ai pensé que vous pourriez intercepter ces personnes à la frontière. Elles ont une voiture noire avec deux grands vélos à l'arrière et un chien



gris. J'aimerais encore ajouter que mon appartement de vacances a deux étoiles sur l'internet. On ne peut donc pas s'attendre à une villa. La vue est cependant unique et j'ai heureusement des hôtes satisfaits, qui passent leurs vacances chez moi

depuis trente ans et qui se sentent bien dans mon appartement.»

Remarque: bien que la douane ait immédiatement fermé les frontières et lancé une vaste opération de recherche, elle n'a pas réussi à arrêter ces deux personnes...



## Extrait des archives

Dans les archives de la DGD sont conservés les numéros de la «Revue des douanes», dont les plus anciens datent du début du siècle dernier – une source inépuisable d'histoires relatives à la douane, mais également une partie de l'histoire de la douane. Forum D. s'est rendu aux archives et va publier de temps en temps un extrait de ces anciens numéros qui illustre ce qu'était autrefois le quotidien des douaniers.

Voici l'histoire d'un certain «Fy.»; on est en 1958.

## «Drôle d'oiseau»

Il y a de drôles d'oiseaux. Parmi ceux-ci, il y en a qui détiennent en plus de véritables oiseaux. En voici un exemple. Je travaillais dans un bureau de douane routier. Un beau jour, une dame s'est présentée au guichet, accompagnée d'un oiseau. C'était un étourneau qui avait été apprivoisé et dont les ailes avaient été rognées. En mobilisant tout mon pouvoir de persuasion, j'ai tenté d'expliquer à cette dame que les étourneaux étaient des oiseaux protégés et qu'ils ne pouvaient être importés que sur autorisation de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche. Finalement, le cœur lourd et les larmes aux yeux, elle a accepté de ramener l'oiseau de l'autre côté de la frontière. Une demi-heure plus tard, je suis sorti

du bureau de douane et, alors que je contemplais l'emplacement officiel comme Polycrate devait contempler son île Samos, j'ai de nouveau aperçu la dame. Elle se tenait derrière notre barrière, regardant de l'autre côté de la frontière et sifflant doucement. J'ai tout de suite compris ce que cela signifiait – et voilà que l'étourneau, marchant au pas de l'oie, a traversé l'emplacement officiel. Il n'a dévié de sa trajectoire que pour contourner respectueusement un garde-frontière. Arrivé à destination, il a été accueilli chaleureusement par sa propriétaire. Face à un spectacle aussi émouvant, ma conscience professionnelle a fondu comme neige au soleil, et, de bonne humeur pour le reste de la journée, je suis retourné dans l'atmosphère poussiéreuse du bureau.

En tournée...

# Voici comment naît la vignette autoroutière

Photos: Renato Regli



Le graphiste élabore diverses variantes.



Des collaborateurs de la section Véhicules et redevances sur le trafic routier de la Direction générale des douanes décident des couleurs que revêtira la vignette.



Les exemplaires ainsi fabriqués sont soumis à différents tests au Centre de compétence suisse pour la technologie des médias et de l'information (ugra) à Saint-Gall.



L'imprimerie produit quelque 8,9 millions de pièces de la nouvelle vignette.



La vignette est ensuite mise en vente, par exemple aux postes frontalières autoroutières.



En route avec la nouvelle vignette! Celle-ci peut être achetée et utilisée dès le début décembre. La vieille vignette devrait être retirée.

# Revue de presse

## Mehr Grenzwächter gefordert

Kriminelle nutzen vermehrt ihren Aufenthalt in der Schweiz, um hier Delikte zu begehen. Der Basler Integrationsbeauftragte Thomas Kessler fordert jetzt: mehr Grenzwächter und Polizisten. «Es fehlen in der Schweiz 1000 Polizisten und 300 Grenzwächter, umgekehrt arbeiten 40% aller Bundesbeamte beim Militär. Das ist kompletter Unsinn.» Kessler will nicht mehr Leute, sondern eine andere Verteilung der Sicherheitsfachleute – weg von den zahlreichen Festungswächtern, lieber mehr Grenzwächter und Polizisten. «Die Grenzwächter haben ein geschultes Auge und ihre hohe Trefferquote beim Abfangen von Delinquenten wirkt abschreckend und präventiv.» *heute, 11/06*

## Nichts entgeht dem Drogenstaubsauger

Es ist Samstag, eine standardmässige Kontrolle: Die Kantonspolizei Graubünden ist zusammen mit der Grenz- wache auf der Suche nach Drogen und Verkehrssündern. (...) Heute ist die Polizei in der Lage solche Minispuren von Drogen aufzuspüren. Ein mobiles Spezialgerät macht es möglich. «Ionenmobilitätsspektrometer heisst es, und es «sieht aus wie ein Handstaubsauger», sagt **Paul Zuber** vom Kommando Grenzwachtkorps. Es funktioniert auch wie einer: Mit dem Wunderding kann die Polizei Fahrausweise, Lenkräder, aber auch Hosentaschen absaugen. Wird das Gerät an den Laptop angeschlossen, gibt es an, welche Drogenart in welcher Menge in die Fänge des Saugrohrs ging. *Tages-Anzeiger, 10/06*

## Une baleine s'installe dans la «mer» de Chavornay

Le partenariat entre Pesa, la société



**Paul Zuber**

du port franc de Chavornay, et l'administration des douanes a été un facteur déterminant pour l'installation de l'entreprise Switcher à côté des installations de Treco. (...) La société joue la carte de la complémentarité des services avec l'administration des douanes. Cette dernière a installé, sur le site, son inspecteur de la circonscription commerciale qui va de Genève à La Chaux-de-Fonds en suivant la frontière des crêtes du Jura et qui, à l'intérieur du pays, s'étend jusqu'à Bulle. L'objectif de **Marc Moret**, titulaire du poste, est de simplifier les tâches administratives des clients du port franc, tout en gardant la possibilité de contrôler la marchandise. *24 heures, 10/06*

## Merci: autodichiarazione sperimentata in Ticino estesa a tutta la Svizzera

«Stiamo ancora monitorando il tutto. I risultati, però, sono incoraggianti. Una cosa è certa: l'iniziativa» a cui il Ticino ha fatto in pratica da battistrada «verrà, estesa anche in altri Cantoni perché Berna ha deciso, adeguando la normativa, di ampliare l'impiego di questo sistema lungo tutta la frontiera elvetica, laddove lo riterrà necessario». A parlare è il comandante del Corpo Guardie di confine del IV Circondario **Fiorenzo Rossinelli**. Si riterisce all'autocertificazione offerta come possibilità agli automobilisti



**Marc Moret**

che entrato in Svizzera, passando da valichi momentaneamente sguarniti, con merce da dichiarare. Da quale tempo infatti in Ticino è scattata un'iniziativa pilota in diverse dogane: inizialmente a Camedo e Arogno; dallo scorso 1. agosto, anche ai valichi di Brusino Arsizio, Brusatta di Novazzano, Fornasette e Dirinella. In questi luoghi, il viaggiatore che entra in Svizzera con merce soggetta a dazio si deve fermare e compilare un apposito modulo, stilato nelle tre lingue nazionali e inglese. Una volta completato, il formulario andrà imbucato in un'apposita «bucallettere» che viene regolarmente svuotata dalle pattuglie che sorvegliano le zone di frontiera, anche quelle che sono solo apparentemente sguarnite. *Corriere del Ticino, 10/06*

## Le monde de la douane

Des chercheurs des Etats-Unis ont développé une puce électronique capable de déceler des drogues ou des explosifs avec un flair égal ou même supérieur à celui d'un chien policier. Les chercheurs soulignent que cette puce peut être mise en faction 24 heures sur 24, contrairement aux chiens détecteurs habituellement utilisés par la douane américaine, qui ont parfois besoin d'un peu de détente. *Berliner Morgenpost*

# Coup d'oeil



## Un quartier chaud?

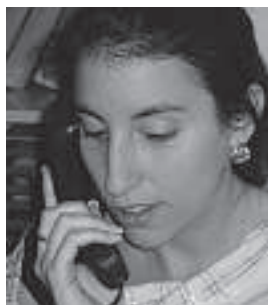
Photo: R. Regli

# Sondage

## Quels sont vos souvenirs du CFL?



«Mes souvenirs sont en majeure partie positifs. Naturellement, la classe 89/90 était elle aussi soumise à une forte pression et devait absorber une énorme quantité de matière. Cependant, les matches de football âprement disputés opposant latins et alémaniques ainsi que les fêtes nocturnes ont rendu la vie au CFL plus que supportable. Il a aussi souvent fallu prendre congé d'amis qui abandonnaient la formation en cours de route. Un de ces derniers était mon camarade de chambre Christian Mächler, qui s'était acheté un piano électronique avec son premier salaire. Je garde le meilleur souvenir des soirées musicales passées dans notre chambre.» *Andreas Schnider, Direction des douanes de Schaffhouse*



«Quand je repense à mon passage au CFL, j'ai des sentiments mitigés. Mon expérience de la douane a commencé dans ce bâtiment de briques rouges le 5 août 1996. A l'issue du premier jour de cours, il y a eu le souper au CFL. S'il n'y avait pas eu l'aimable madame Baumeler, qui nous encourageait quotidiennement lors de notre passage à la caisse (je pense qu'elle a consolé des générations entières de douaniers après les examens), j'aurais probablement fréquenté la cantine plus rarement. Je me sentais bien au CFL, mais j'ai souffert en ce qui concerne la nourriture. En revanche, de nombreuses amitiés nouées au CFL sont toujours bien vivantes.» *Sabrina Morillo, Direction des douanes de Lugano*



«Je suis arrivé au centre de formation de l'AFD le 6 janvier 1986. J'étais âgé de 20 ans. J'ai été surpris par la conception de briques rouges de l'enveloppe du bâtiment. Mais je me suis très vite habitué. Le choix à l'époque de ce matériel était très judicieux car les 25 années passées n'ont montré aucun signe d'altération. Le centre était très confortable et doté de tout l'équipement nécessaire que je pouvais espérer pour apprendre ma profession de garde-frontière. Je voudrais remercier toutes ces personnes qui oeuvrent chaque jour pour permettre l'excellente qualité de notre centre de formation.» *Patrick Crétin, Cgfr Région Neuchâtel/Jura*